

Villenave
d'Ornon

tour de gironde

de

international juniors



45^e
18 & 19 mai
2019

PERISSAC - CLM individuel
PERISSAC > CENON
LANDIRAS > VILLENAVE D'ORNON



www.tgironde.com



usvc33
tourdegironde



LIVRE DE ROUTE

SOMMAIRE

Parcours

Officiels

Horaires &
Pictogrammes

Equipes

Enjeux

Hébergement

Etape 1 

Etape 2 

Etape 3 

Règlement Particulier

Partenaires

Palmarès

Urgences



Vivez la course en Intégralité sur :

www.tgironde.com

Ainsi que sur les réseaux sociaux



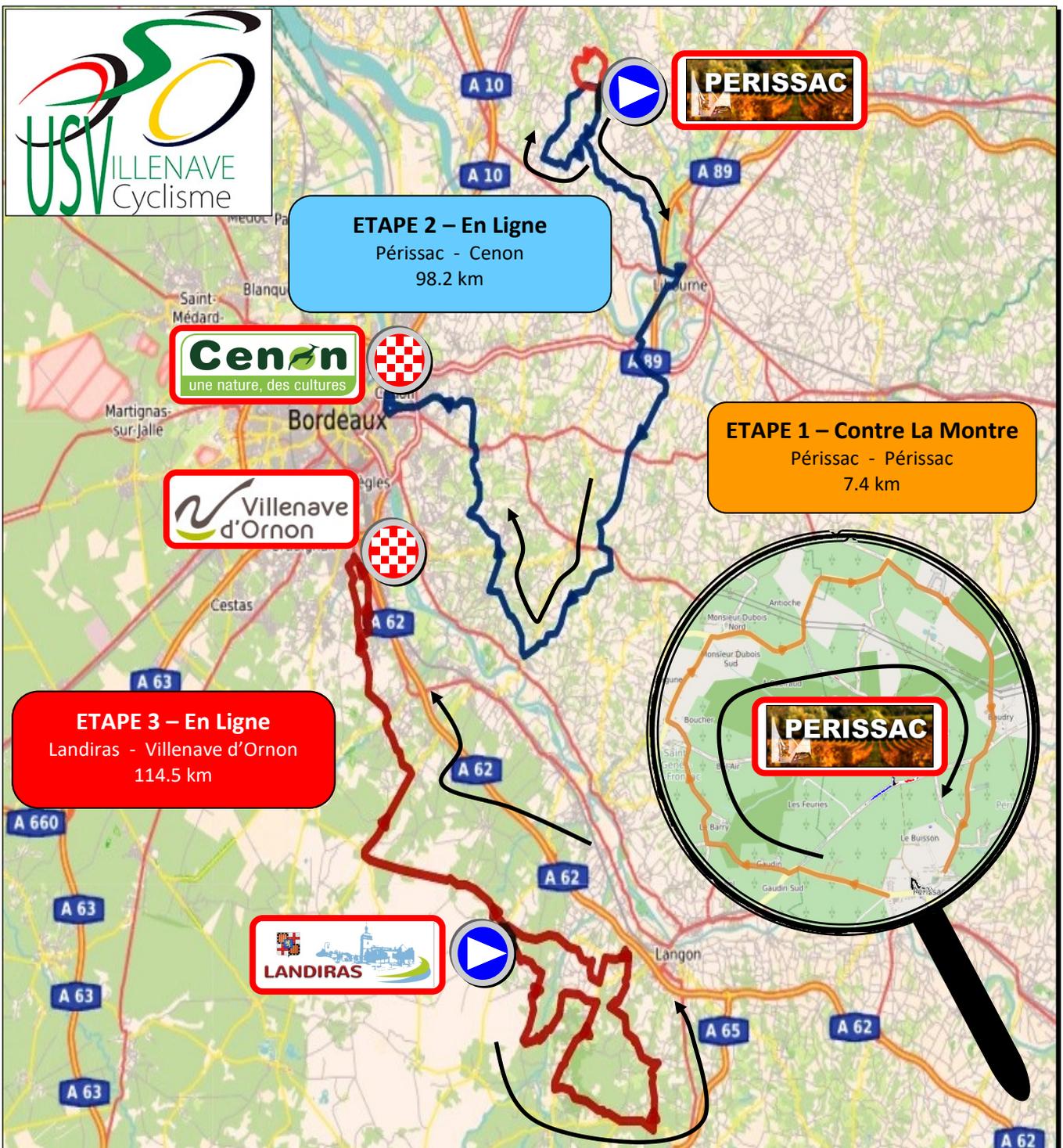
PARCOURS 2019

Villenave
d'Ornon

tour de gironde international juniors



45^e
18 & 19 mai
2019



Présidence d'Honneur

M. Alain ROUSSET	Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine
M. Jean-Luc GLEYZE	Président du Conseil Départemental de la Gironde
M. Patrick BOBET	Président de Bordeaux-Métropole
M. Patrick PUJOL	Maire de Villenave d'Ornon
Loïc PRUDHOMME	Député de la Gironde
M. Michel CALLOT	Président de la Fédération Française de Cyclisme
M. Vincent DEDIEU	Président du Comité Régional de Cyclisme de la Nouvelle Aquitaine
M. Didier TIFFON	Président du Comité Départemental de Cyclisme de la Gironde

Responsables d'Organisation

Direction Générale : François BIDOU
 Directeur Adjoint : Didier TIFFON
 Direction de Course : Patrick SAINT-MARTIN
 Secrétaire Générale : Maëva GROU
 Trésorière Générale : Evelyne TRUFFLANDIER
 Direction Hébergement : Paule BRESSON
 Direction Matérielles et Sites d'arrivées : Bruno MINVIELLE
 Responsable Sécurité : Pierre GASSIE
 Responsable Sites de Départ : Jean-Pierre BRESSON
 Responsable Parc Auto : Alain AMESTOY

ORGANISATION COURSE

Collège des Arbitres

Président du Jury UCI

Pedro GARCIA MOZO (ESP)

Arbitres Titulaires FFC

Jacky BOTTON
Patrick VERMEULEN

Juge à l'arrivée

Emmanuel LEGROS

Chronométrateur

Alain VANDAL

Arbitres Motos

Séverine JAMAIN
Mauricette PASCAL

Arbitres Adjointes MG & PC

Marion MOREAU
Patricia BLANQUEFORT

Communication Course

Radio Tour

Dominique FRATTINI
Didier TIFFON

Liaison Radio Tour

Régis CHASSAGNEVIROL (Auto)
Michel VANDEWALLE (Moto)

Photo Finish - Transpondeurs

Henri LAFARGUE (Société STS)

Informatique

Joël MOUCHAGUE

Ardoisière

Amandine FRATTINI

Service Médical

Médecins

Gérard DE LAITRE
Maëlla ONNO-COUDERC

Ambulances

Croix Rouge Française

Assistance Course

Shimano (Moto)

Jean TOUZET
David CANDELON

Shimano (Auto 1)

Romain BOULET
Eric CANDELON

US Villenavaise (Auto 2)

Pierre DEALBERTO
Romain FERRER

UC Gradignan (Auto 3)

Jean-Pierre MENNESSON
Thierry TAUVIN

Communication Public

Direct Course Internet

Evelyne TRUFFLANDIER
Stéphanie BIDOU

Direct Radio ARL

Matthieu SIRVENT

Réseaux Sociaux

Claire-lise COMPARAT
Shanel SOULES

OFFICIELS

Sécurité Course

Voiture Ouvreuse

Roger MAGNAN

Escorte Gendarmerie

Commandant BUSSY

Adjudant TESSIER

Groupement Moto Escorte

Alain BRUN

Pierre BOURCILLIER

Club Cibiste des Graves

Jean-Paul SOULAS

Voiture Balai

Robert TRUFFLANDIER

Cérémonie Protocolaire

Protocole

Maëva GROU

Podium « Gironde »

Eric DHUGUES (Samedi)

Thierry SERRA (Dimanche)

Podium Vendée Sono

Jacky BROUARD

Animation

Rémi FILLON

Patrick BALLANGER

Photographes

Hervé BIDO

Alban CORDOBA

Pilotes

Pilote Direction Générale

Alain MONTIGNY

Pilote Direction de Course

Dominique BOUDAUD

Pilote Président du Jury UCI

Sylvain FERRER

Pilotes Commissaires FFC

Florian CARBONNIERE

Anthony PIRON

Pilote Juge et Chrono

Béatrice SAINT-MARTIN

Pilotes Arbitres Motos

José ALVES

Jean-Michel POIGNANT

Pilote Moto Juge à l'arrivée

Jean-Paul JEULAND

Pilote Moto Arbitre Adjoint

François FERRIS

Pilote Voiture Sécurité

Robert BENECH

Pilote Voiture Ouvreuse

André CRUZIN

Pilote animateur

Pilotes Médecins

Alain AMESTOY (Auto)

Christian SARRABAYROUSSE (Moto)

Pilote Voiture Invités

Alexandre CHATELET

Pilote Moto Presse

Francis BOUILLON

Pilote Voiture Balai

Bernard OLIVIER

INSTALLATION TECHNIQUE

Structure Départ

Site Départ

Bernard BAHOUAGNE

Pierre BINARD

Jean BRUN

Bernard DULOU

Alain TORRES

Monique VIDEAU

Boutique Promotionnelle

Josette MERIL

Parcours

Sur-fléchage

Jean BIDO

André CARRERE

Michel DAROMAN

Jacques LAFITTE

Michel LAGROLLET

Dé-fléchage

Daniel FAVRE

Mario MANFE

Dominique MANSECAUT

Placement des Véhicules

& Déviation

Didier WEGEL

Bernard LABAYE

Structure Arrivée

Equipe Ligne Arrivée

Alexandre CARBONNIERE

Philippe JODET

Jean-Claude LABBE

Pierre MACE

Clément MINVIELLE

Anthony VIERGE

Manon VIERGE

Christophe WISTRACH

Tina WISTRACH

Distribution d'Eau

Julien GRANET

PERMANENCE

Hébergement / Repas Sportif

Georges NADAUD

Rita NADAUD

Florence KAUFING

Guy KAUFING

Repas Organisation

Jean-Pierre DUDON

Françoise LAFITTE

Joël JACQUENOT

Marc GRIVET

Yvette TERROU

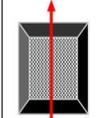
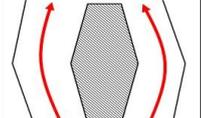
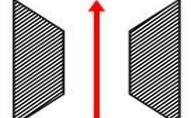
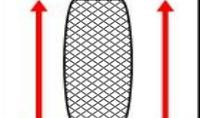
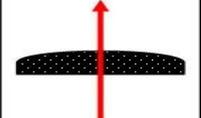
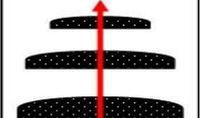
Dossards et Plaques de Cadre

Yolande MEGE

HORAIRES & PICTOGRAMMES

Samedi 18 Mai (Le Matin)		Samedi 18 Mai (Après-midi)		Dimanche 19 Mai	
7h30	Petit déjeuner	13h45	Réunion De Sécurité	7h30	Petit Déjeuner
8h00	Ouverture du Contrôle des Vélos	14h00	Signature & Présentation des Equipes	8h30	Brunch des coureurs dans les hôtels
8h30	Fermeture progressive du Parcours	14h45	Contrôle des Braquets	9h45	Départ en Convoi à Landiras
9h00	Départ du 1er Coureur	14h55	Appel des Coureurs	10h30	Réunion Sécurité
11h30	Repas des Equipes à la Salle des Fêtes	15h00	Départ Fictif Périssac	11h00	Buffet Organisation et Encadrements Equipes
11h39	Arrivée du Dernier Coureur	17h40	Arrivée Cenon	12h00	Signature & Présentation des Equipes
11h45	Cérémonie Protocolaire	17h50	Cérémonie Protocolaire	12h30	Contrôle des Braquets
12h00	Repas de L'Organisation au Moulin	20h00	Repas de L'Organisation	12h50	Appel des Coureurs
				13h00	Départ Fictif Landiras
				15h47	Arrivée Villenave d'Ornon
				16h00	Cérémonie Protocolaire

Légende des Pictogrammes

	Point de Passage Obligé		Parking Moto		Point Chaud		Zone Ravitaillement
	Espace de Convivialité		Parking Avant		Meilleur Grimpeur		Repas Organisation
	Départ		Parking Equipes		Sprint Intermédiaire « Bonification »	 Parcours Fictif	
	Dernier Kilomètre		Parking Arrière		Permanence		
	Arrivée		Contrôle Anti-dopage		Zone Dangereuse	 Parcours Réel	
	Coussin Berlinois		Déhanchement		Ecluse		Ilot Central
	Ralentisseur		Plusieurs Ralentisseurs				

ÉQUIPES

 P. FORMATION CD CHARENTE 1 - 5 CD16	 CR NOUVELLE- AQUITAINE 6 - 10 NOAQ	 TEAM VENDEE PIVETEAUBOIS 11 - 15 CD85	 KOMETA CYCLING TEAM 16 - 20 FAC	 CULTURE VELO LOOK U19 21 - 25 CVTR
 NANTES ATL. FORMATION 26 - 30 NACF	 VC PAYS DE LOUDEAC 31 - 35 VCPL	 VC ROUEN 36 - 40 VCR	 ACADEMIA J. AGOSTINHO 41 - 45 AJA	 NORDRHEIN - WESFALEN 46 - 50 NW
 VC LA POMME MARSEILLE 51 - 55 VCPM	 CR BRETAGNE 56 - 60 BRE	 CR OCCITANIE 61 - 65 OCC	 SEISSA KTM BIKESEVEN 66 - 70 SKV	 CR4C ROANNE 71 - 75 CR4C
 CD PYRENEES 76 - 80 CD64	 CD GIRONDE 81 - 85 CD33	 CD HAUTE VIENNE 86 - 90 CD87	 GUIDON CHALETTOIS 91 - 95 GC	 CC MARMANDE 96 - 100 CCM
 TEAM 31 SPECIALIZED 101 - 105 CD31	 MONACO BY ASTANA 106 - 110 MTJ	 ANTIGA CASA BELLSOLA G. 111 - 115 ACBG	 VC VAULX EN VELIN 116 - 120 VCVL	 OCCITANE C. FORMATION 121 - 125 OCF
 ENTENTE ISS'Auvergne 126 - 130 EIA	 FEDERATION GIPUZKOANA 131 - 135 FGC	 LOMBARDY REGIONAL T. 136 - 140 LRT	 FEDERATION QUEBECOISE 141 - 145 FQSC	 IUVENIS C. ACADEMY 146 - 150 ICA

EQUIPES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE POUR LE CLASSEMENT DU COUREUR REGIONAL

ENJEUX

Samedi 18 Mai	Samedi 18 Mai	Dimanche 19 Mai	Classement Général Individuel Aux Temps
ETAPE 1	ETAPE 2	ETAPE 3	
Périssac Périssac	Périssac Cenon	Landiras Villenave d'Ornon	
C . L . M Individuel	En Ligne	En Ligne	

Montant des Prix distribués aux Coureurs :

5 235 €

Place	645 €	910 €	910 €	1215 €
1	100	175	175	200
2	75	100	100	150
3	50	75	75	125
4	40	60	60	100
5	30	50	50	90
6	30	50	50	80
7	30	50	50	70
8	30	50	50	60
9	30	50	50	50
10	30	50	50	40
11	20	20	20	30
12	20	20	20	30
13	20	20	20	30
14	20	20	20	30
15	20	20	20	30
16	20	20	20	20
17	20	20	20	20
18	20	20	20	20
19	20	20	20	20
20	20	20	20	20

Meilleur Coureur Régional
À chaque étape
30 €

Meilleur Coureur Régional
Au Général Final
50 €

Coureur Respectant L'Environnement
Par Etape (2 & 3)
30 €

Coureur le Plus Combatif
Par Etape (2 & 3)
30 €

Classement Général Individuel Par Points	Classement Général Individuel Des Grimpeurs	Classement Général Individuel Des Juniors 1	Classement Général Individuel Des Points Chauds	Classement Général Par Equipe Aux Temps
---	--	--	--	--

Place	259 €	259 €	259 €	259 €	259 €
1	103	103	103	103	103
2	64	64	64	64	64
3	40	40	40	40	40
4	32	32	32	32	32
5	20	20	20	20	20

ENJEUX

MAILLOTS

Maillot Vert



Parrainé par



Classement Général Individuel au Points

Maillot Anthracite



Parrainé par



Classement Général Individuel au Temps des Juniors 1
(Année 2002)

Maillot Jaune



Parrainé par



Classement Général Individuel au Temps

Maillot Lilas



Parrainé par



Classement Général Individuel du Meilleur Grimpeur

Maillot Rouge



Parrainé par



Classement Général Individuel des Points Chauds



ENJEUX

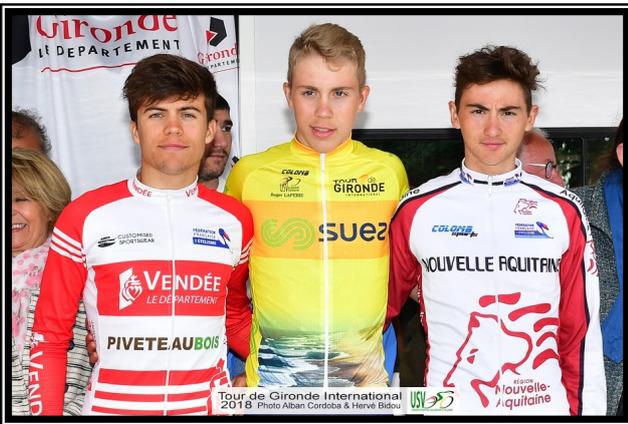
TROPHEES



Parrainé par



1^{er} coureur de la Nouvelle-Aquitaine
Au Classement Général Final



Tour de Gironde International 2018 Photo Alban Cordoba & Hervé Bidou



Parrainé par



1^{re} Equipe au
Classement Général Final au Temps



Tour de Gironde International 2018 Photo Alban Cordoba & Hervé Bidou

Parrainé par



Coureur le plus combatif
Au cours de chaque étape (2 & 3)



Coureur respectant l'environnement
Au cours de chaque étape (2 & 3)

Coureur le plus sympathique du Tour 2019



LE BIHAN
T.M.E.G.



ETAPES



Périssac

1^{re} Etape

Périssac



Périssac

2^e Etape

Cenon



Landiras

3^e Etape

Villenave d'Ornon





PERMANENCE

Allée du Commandant Moos
33 140 Villenave d'Ornon

- Salle des Commissaires
- Réunion des Directeurs Sportifs
- Secrétariat Général
- Trésorerie Générale
- Repas de l'organisation



Rue du Petit Barail
33 000 Bordeaux

C. Régional de la Nouvelle-Aquitaine
Vélo-Club du Pays de Loudéac
C. Régional de l'Occitanie
C. Routier des 4 Chemins de Roanne
Antiga - Casa - Bellsola - Girona (ESP)



Route du Médoc
33 110 Le Bouscat

Nantes Atlantiques Formation
ACR - Seissa - KTM - BikeSeven (POR)
Guidon Chalettois
Monaco Team J. by Astana (MON)
Iuvenis Cycling Academy (ESP)



Avenue du Moulinat
33 370 Artigues Près
Bordeaux

CD de la Vendée
Vélo-Club de Rouen
Federacion Gipuzkoana Ciclismo (ESP)
Vélo-Club de Vaux-en-Velin
Entente Juniors Iss' Auvergne



Allée des Demoiselles
33 170 Gradignan

Academia J. Agostinho (POR)
Nordrhein - Wesfalen (GER)

Arbitres
Photo-Finish
Podium
Animateur



Rue Marcel Dassault
33 600 Pessac

Kometa - Fundacion A. Contador (ESP)
Vélo-Club La Pomme - Marseille
C. Régional de la Bretagne
Lombardy Régional Team (ITA)
F. Québécoise Sports Cyclistes (CAN)



2, rue de Pichey
33 170 Gradignan

CD de la Charente
Culture Vélo - Look - Racing Team U19
CD des Pyrénées-Atlantiques
CD de la Gironde
CD de la Haute-Vienne
CC Marmande 47
Team 31 - Specialized - U19
Occitane Cyclisme Formation

VILLENAVE D'ORNON

Vendredi 17 Mai / Présentation des Equipes



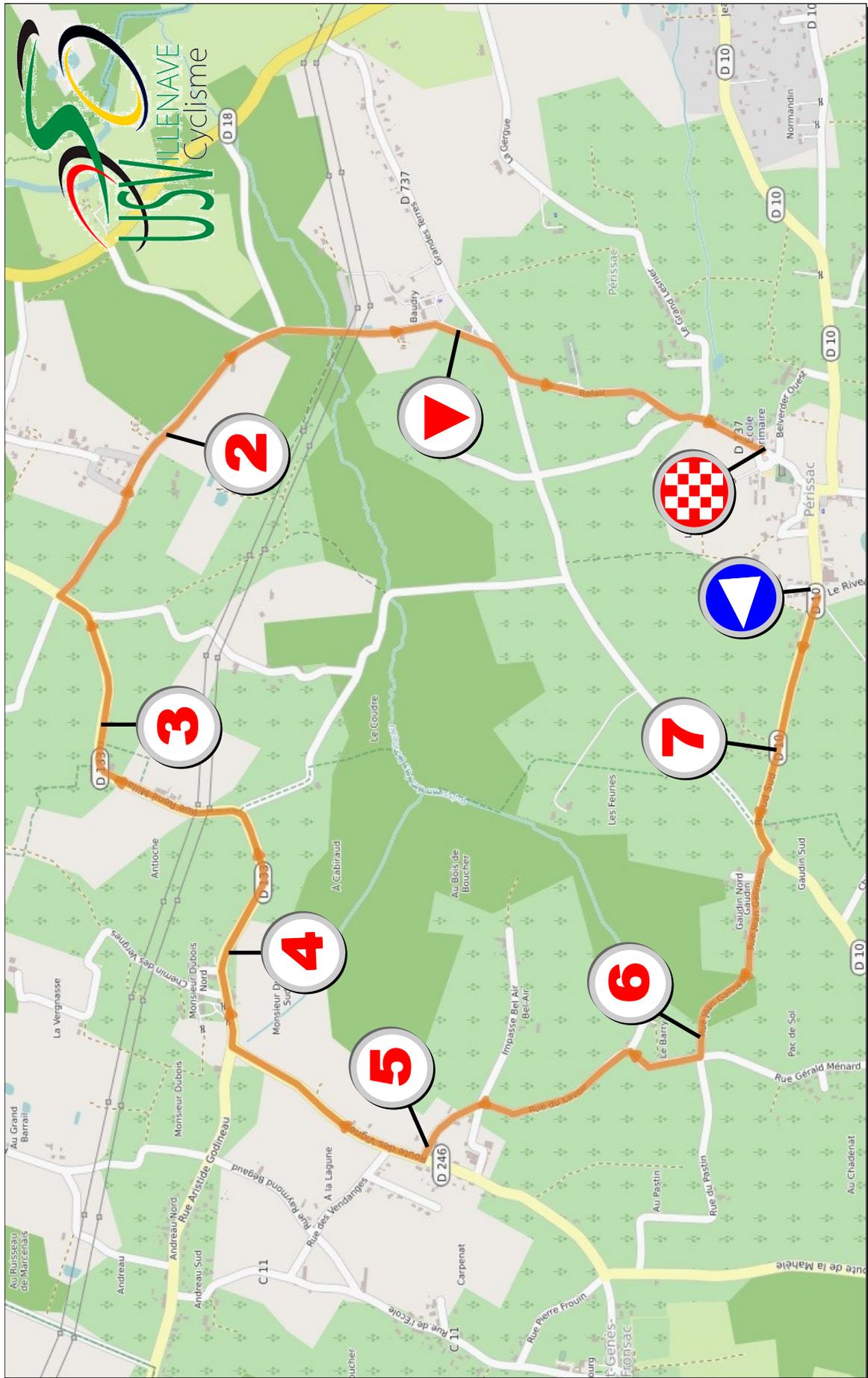
L'Union Sportive Villenavaise Cyclisme, avec le concours de la Ville de Villenave d'Ornon, organise une présentation des équipes dans le Gymnase Nelson Paillou de Villenave d'Ornon.

Chaque équipe sera mise à l'honneur par les animateurs de l'épreuve à l'occasion de la présentation officielle du 45e Tour de Gironde International Juniors.

Ne pouvant pas vous obliger à participer à cette cérémonie, nous comptons néanmoins sur la présence de votre équipe pour que cette présentation soit une réussite auprès de nos partenaires.

**Présentation
des équipes
entre
18 h 30 et 19 h 30**



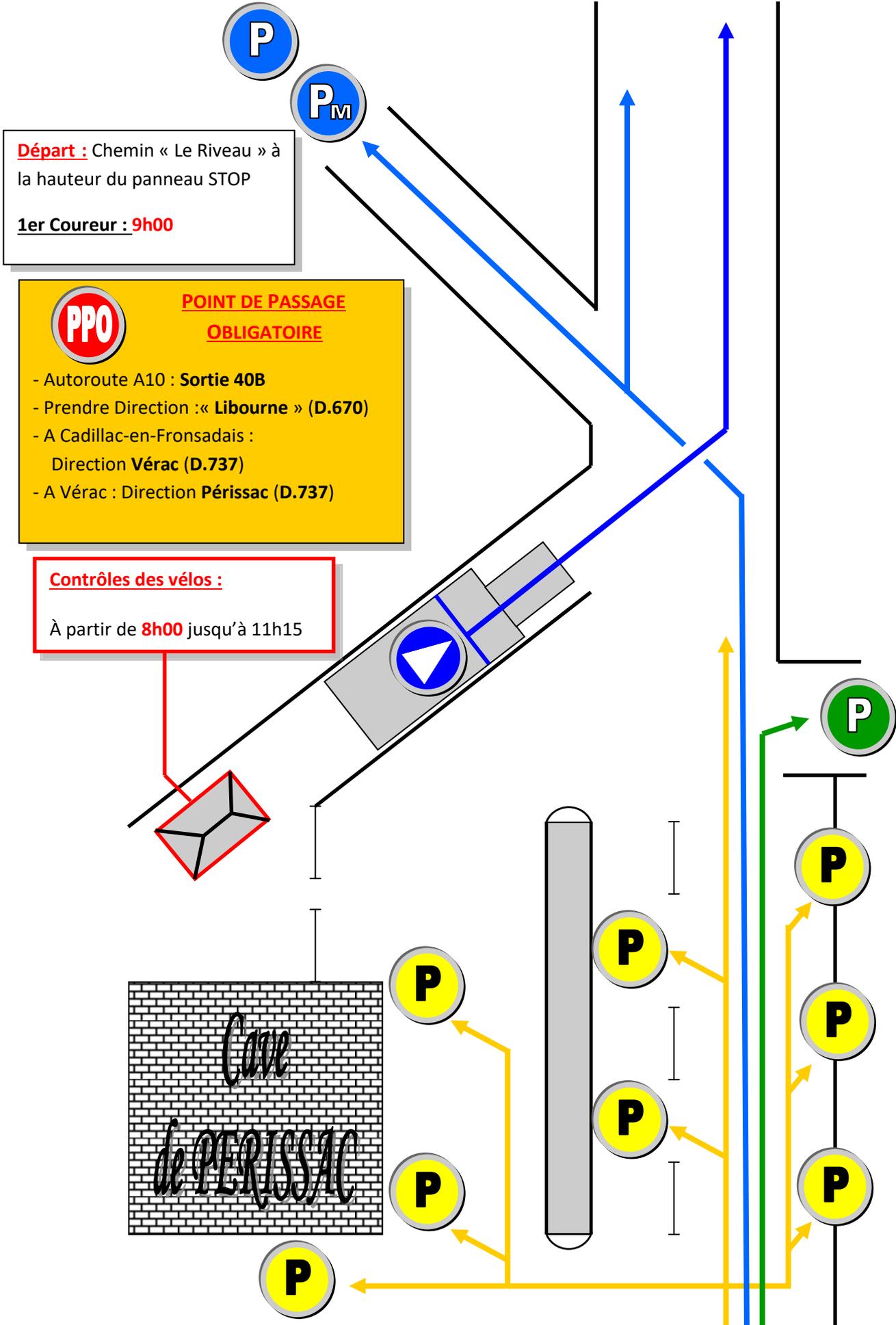


PÉRISSAC - PÉRISSAC

Samedi 18 Mai / 1^e Etape
Plan d'accès et de Situation de Départ

E
T
A
P
E

1



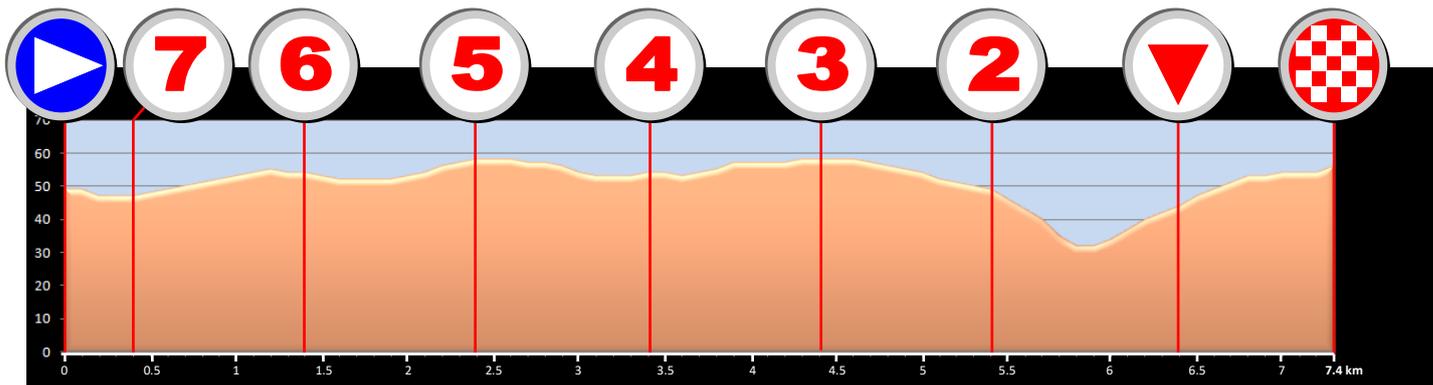
ETAPE 1

PÉRISSAC / PÉRISSAC

Samedi 18 Mai / 1^e Etape
Itinéraire et Horaires

Horaire calculé sur la base de 150 coureurs partants toutes les minutes.

KM		Routes	Itinéraires	Horaire			
Fait	Restant			Premier Coureur	Dernier Coureur		
				43	45	47	
0	7,4	D.10	PERISSAC - Cave Coopérative	Départ Réel	09H00	11H29	11H29
0,8	6,6	-	Rue Jean Galineau		09H01	11H30	11H30
1,5	5,9	-	Rue du Lavoir		09H02	11H31	11H31
2,4	5,0	D.246	STOP - Route des Vignes		09H03	11H32	11H32
3,1	4,3	D.133	STOP		09H04	11H33	11H33
4,8	2,6	-	Vers Froin		09H07	11H36	11H35
7,2	0,2	-	PERISSAC		09H11	11H39	11H38
7,4	0,0	-	PERISSAC - Mairie	Arrivée	09H11	11H39	11H38



Dossards Bib	Heure de Départ Start Time	Temps d'arrivée Finish Time

Dossards Bib	Meilleurs Temps Best Time	Dossards Bib	Meilleurs Temps Best Time

Arrivée



Avenue des Ecoles
à l'extrémité d'une ligne droite finale
de 200m.
Devant le N° 3
Largeur : 5 m

Avenue
des Ecoles

MAIRIE



Place de la Mairie

Permanence :



Mairie
située près la ligne d'Arrivée

Contrôle Antidopage :



Salle des Associations
située à 300 m
après la ligne d'arrivée

Repas Equipes :



Salle des fêtes
située à 250 m après la ligne d'arrivée

Ouverture des repas à partir de 11h00

Repas Organisation :



Au Moulin
située à 2.3 km après la ligne d'arrivée

Ouverture des repas à partir de 12h00

Place de la Mairie

Avenue
des Ecoles

PODIUM
ARBITRES
& INVITES

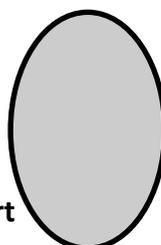
PODIUM
GIRONDE
PROTOCOLE

CAMION
CITRAM



BOUTIQUE
USV

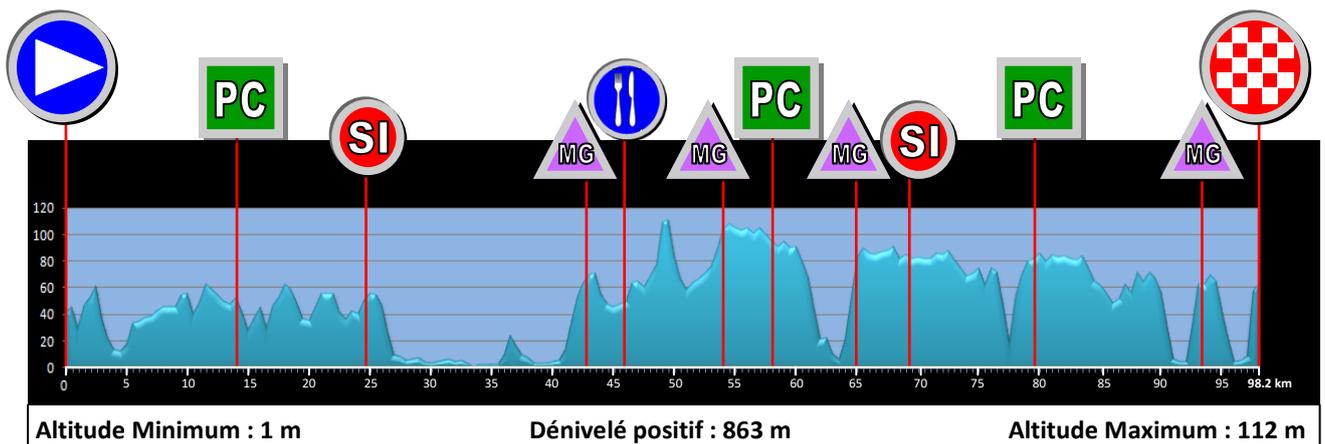
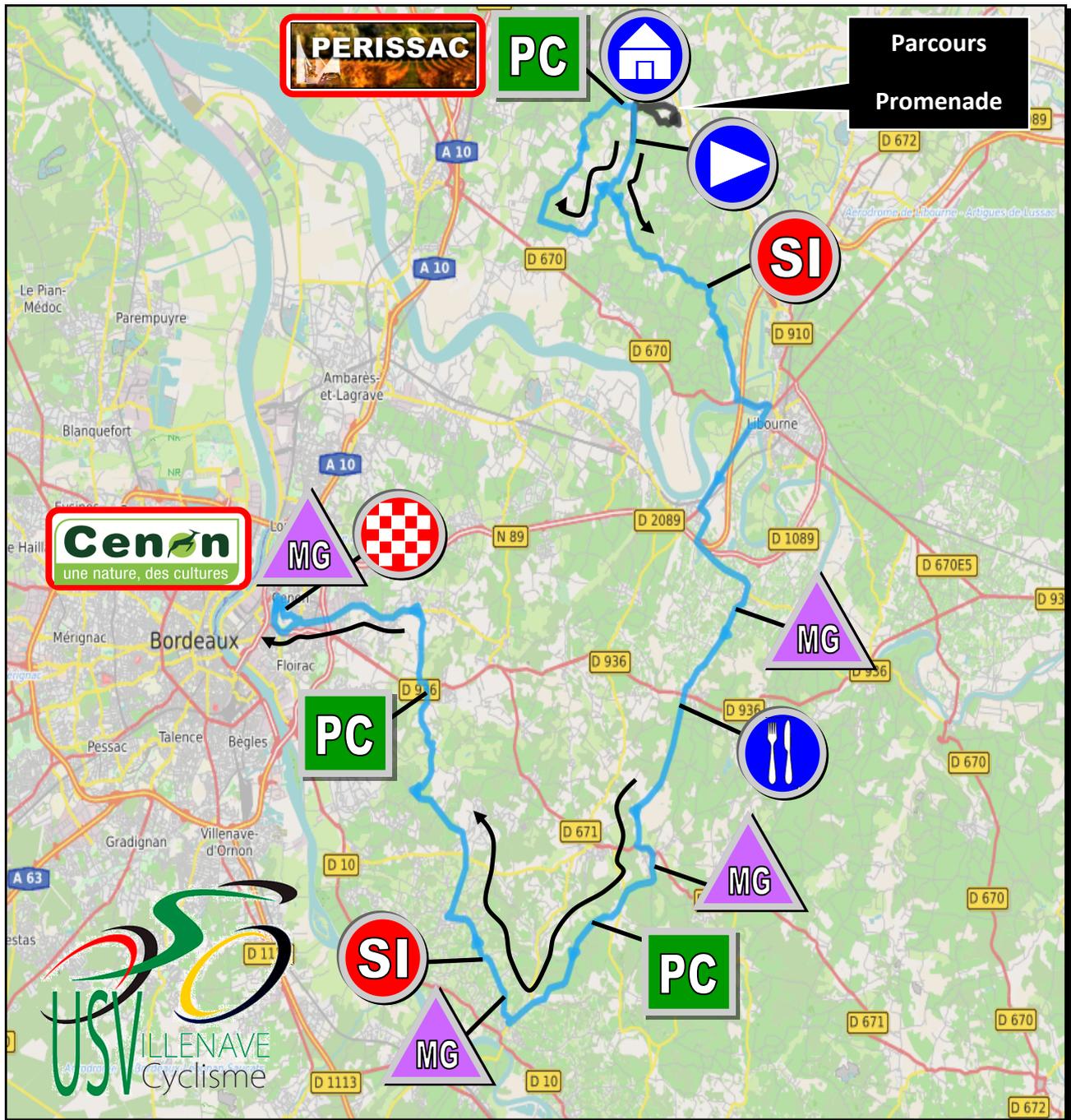
Retour au départ



PÉRISSAC / CENON

Samedi 18 Mai / 2^e Etape / 98.2 km

ETAPE
2



PÉRISSAC / CENON

Samedi 18 Mai / 2^e Etape
Plan d'accès et de Situation de Départ

Parcours Promenade :

D.10 - Rue des Anciens Combattants
Avenue du Capitaine Oscar de Géreaux
D.10E2
Rue de la Maillerie
Rue du Moulin à Vent
Lieu-dit Grandes Terres
D.10
D.737

Présentation des Equipes :

De 14h00 à 14h50

Contrôle des Braquets :

De 14h30 à 14h55

Appel : 14h55

Départ Fictif : 15h00

Départ Réel :

15h15, sur la D.737 devant le panneau « Le Calac » soit à 6.1 km du lieu de rassemblement.

MAIRIE



Avenue des Ecoles

Place de la Mairie

CONTRÔLE DES BRAQUETS

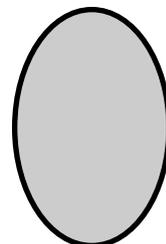
Place de la Mairie

PODIUM
GIRONDE

CAMION
CITRAM

BOUTIQUE
USV

E
T
A
P
E
2



PÉRISSAC / CENON

Samedi 18 Mai / 2^e Etape
Itinéraire et Horaires

ETAPE 2

KM		Routes	Itinéraires	Horaires - Km/h			
Fait	Restant			38	40	42	
0	98,2		PERISSAC	Départ Fictif 15H00			
		D.737	PERISSAC (Panneau lieu-dit "Le Calac")	Départ réel 15H15			
2,3	95,9		VERAC	15H18	15H18	15H18	
4,3	93,9		TARNES	15H21	15H21	15H21	
6,7	91,5		Rue du Lavoir - Route Royale - D.246E1	15H25	15H25	15H24	
9,7	88,5	D.246E1	Bichonni - Biquet - Martignac - D.246	15H30	15H29	15H28	
10,3	87,9	D.246	MOUILLAC - D.10	15H31	15H30	15H29	
11,8	86,4	D.10	Leyrot	15H33	15H32	15H31	
13,4	84,8		PERISSAC	15H36	15H35	15H34	
13,8	84,4		Passage Protégé - D.737	Point Chaud	15H36	15H35	15H34
17,7	80,5	D.737	VERAC - D.246	15H42	15H41	15H40	
21,5	76,7	D.246	VILLEGOUGE - D.138 - D.246 - D.128	15H48	15H47	15H45	
24,6	73,6		Au Portail Blanc	Sprint Intermédiaire	15H53	15H51	15H50
24,7	73,5	D.128	SAILLANS - D.670 - Loiseau	15H54	15H52	15H50	
31	67,2	D.670	LIBOURNE - Esplanade du 8 Mai 1945	16H03	16H01	15H59	
31,9	66,3		Quai Souchet - Quai du Général d'Amade - D.2089	16H05	16H02	16H00	
32,1	66,1	D.2089	Pont de Bordeaux - Port du Noyer	16H05	16H03	16H00	
36,1	62,1		ARVEYRES - D.18	16H12	16H09	16H06	
40,3	57,9	D.18	GENISSAC - D.121	16H18	16H15	16H12	
42,4	55,8		Chemin de Compassant	Meilleur Grimpeur	16H21	16H18	16H15
44,9	53,3	D.121	SAINT QUENTIN DE BARON	16H25	16H22	16H19	
46	52,2		Traversée de la D.936	16H27	16H24	16H20	
46,3	51,9		de l'Abribus au lieu-dit "La Réole"	Ravitaillement	16H28	16H24	16H21
52,4	45,8	-	Le Genestat - D.671	16H37	16H33	16H29	
52,8	45,4	D.671	LA SAUVE - D.239	16H38	16H34	16H30	
53,8	44,4	D.239	A la balise - D.13 - D.239	Meilleur Grimpeur	16H39	16H35	16H31
57,6	40,6		HAUX	16H45	16H41	16H37	
58,6	39,6		Devant le Château d'eau	Point Chaud	16H46	16H41	16H37
62,5	35,7		LANGOIRAN - D.240	16H53	16H48	16H44	
64,6	33,6		TABANAC	16H57	16H51	16H47	
64,8	33,4		Chemin du Pic	Meilleur Grimpeur	16H57	16H52	16H47
68,2	30,0		SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX	17H02	16H57	16H52	
68,9	29,3		Devant le N°14 - D.115	Sprint Intermédiaire	17H03	16H58	16H53
71,6	26,6		Traversée de la D.14	17H08	17H02	16H57	
71,6	26,6	D.115E9	La Lande - Chabrot	17H08	17H02	16H57	
75,2	23,0	-	Avenue de Mons	17H13	17H07	17H02	
78,6	19,6	D.115	FARGUES SAINT HILAIRE	17H19	17H12	17H07	
79,6	18,6		Chemin de Laurent	Point Chaud	17H20	17H14	17H08
81	17,2		Traversée de la D.936	17H22	17H16	17H10	
81	17,2	-	Avenue de la Laurence - Route du Bois Menut	17H22	17H16	17H10	
81,6	16,6	D.115		17H23	17H17	17H11	
84,2	14,0	D.241	TRESSSES	17H27	17H21	17H15	
86,6	11,6		ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	17H31	17H24	17H18	
88,9	9,3		Boulevard de Feydeau	17H35	17H28	17H22	
89,5	8,7	D.120	CENON (Entrée 1)	17H36	17H29	17H22	
90	8,2		Traversée du Tramway (CENON - Entrée 2)	17H37	17H30	17H23	
90,5	7,7		CENON (Entrée 3)	17H37	17H30	17H24	
90,7	7,5		Place du 10 Mai 1981	Entrée du Circuit	17H38	17H31	17H24
90,8	7,4	-	Avenue René Cassagne - Côte de l'Empereur	17H38	17H31	17H24	
91,4	6,8	-	Cours Gambetta	17H39	17H32	17H25	
91,7	6,5	-	Boulevard de l'Entre-deux-mers	17H39	17H32	17H26	
92	6,2	-	Cours Victor Hugo (CENON - Entrée 4)	17H40	17H33	17H26	
92,8	5,4	-	Rue du Maréchal Foch	17H41	17H34	17H27	
93,4	4,8	-	Rue Jean-Raymond Guyon	17H42	17H35	17H28	
93,7	4,5		Passage sur la Ligne d'arrivée	Meilleur Grimpeur	17H42	17H35	17H28
93,8	4,4	-	Rue Emile Zola	17H43	17H35	17H29	
93,9	4,3	-	Rue du Maréchal Galliéni	17H43	17H35	17H29	
94	4,2	-	Rue Pierre Bérégovoy	17H43	17H36	17H29	
94,8	3,4	-	Rue René Cassagne	17H44	17H37	17H30	
94,9	3,3	-	Place du 10 Mai 1981	17H44	17H37	17H30	
98,2	0,0		CENON	Arrivée	17H50	17H42	17H35



Aménagements

Urbains

Km	Villes	Dangers
2.5 17.9	Vérac	
4.4	Tarnès	
7.9	La-Lande-de-Fronsac	
12	Mouillac	
13.5	Périssac	
30.5	Fronsac <i>L'oiseau</i>	
31.6	Libourne	
33	Arveyres <i>Port du Noyer</i>	
41.2	Génissac	
52.8	La Sauve	
57.6	Haux	
68.2	Saint-Caprais-de-Bordeaux	
78.6	Fargues-Saint-Hilaire	
84.2	Tresses	
92 96	Cenon <i>Cours Victor Hugo</i>	



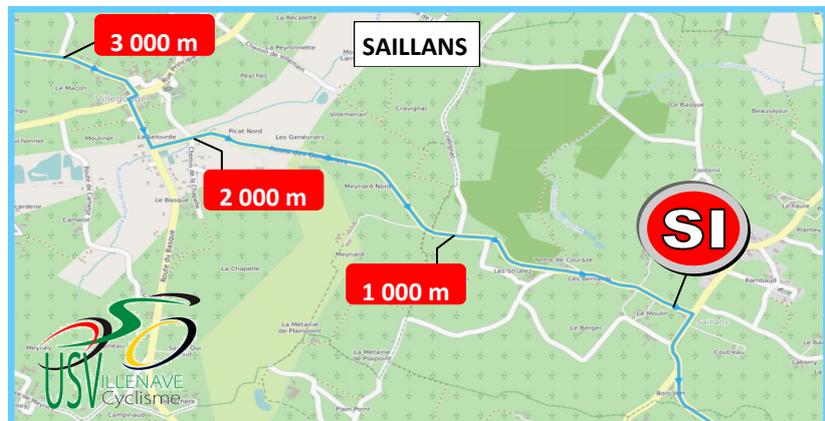
LES POINTS CHAUDS

1. **PERISSAC** : Au passage protégé (ligne droite de 750m)
2. **HAUX** : Au Château d'eau (ligne droite de 300m) sans obstacle
3. **FARGUES-SAINT-HILAIRE** : Chemin de Laurent (ligne droite en faux plat montant de 300m)

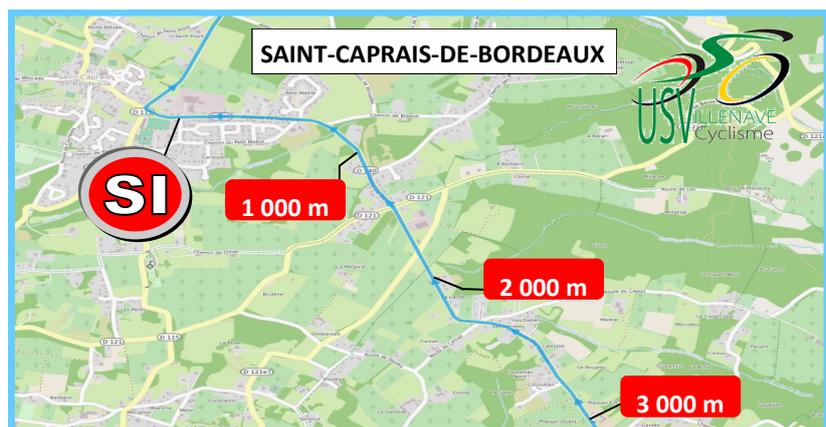


LES SPRINTS INTERMEDIAIRES (Bonifications)

1. **SAILLANS** : au Portail Blanc (ligne droite de 500m en faux plat montant) sans obstacle



2. **SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX** : Au N°14 (ligne droite de 600m) sans obstacle

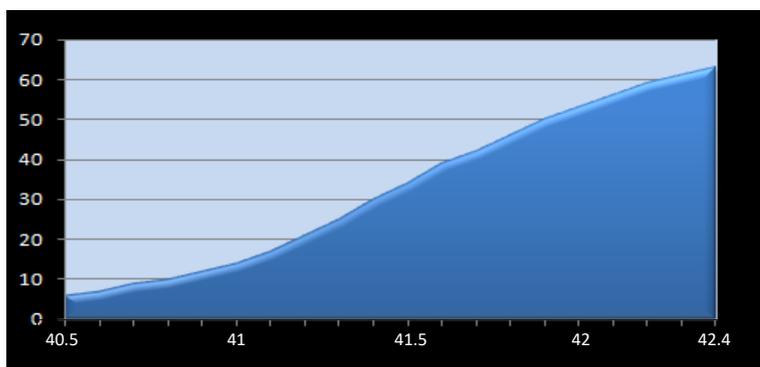




KM 42.4 : Côte de Génissac

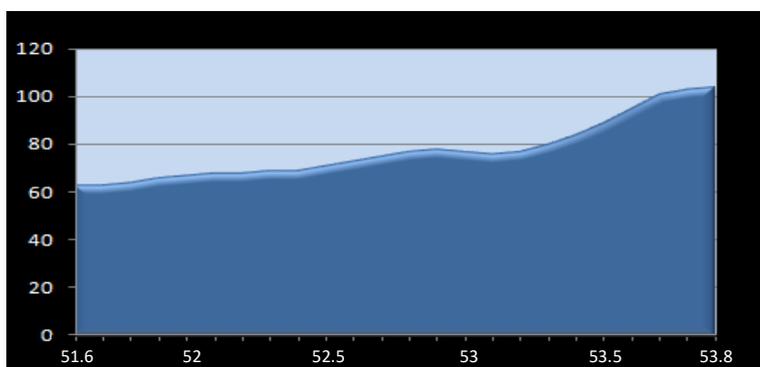
Longueur : 1 900 m

LES MEILLEURS GRIMPEURS



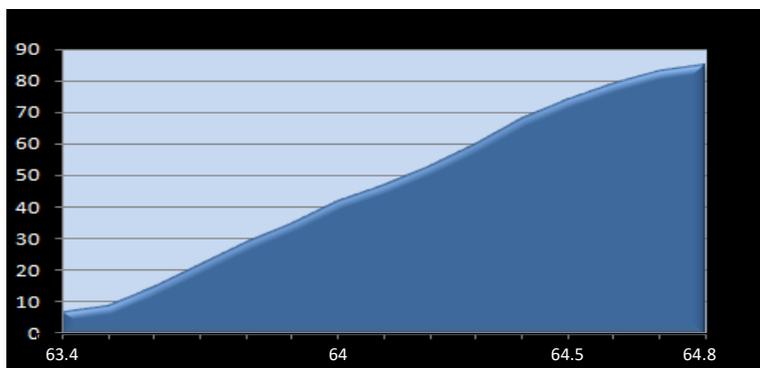
KM 53.8 : Côte de La Sauve

Longueur : 2 300 m



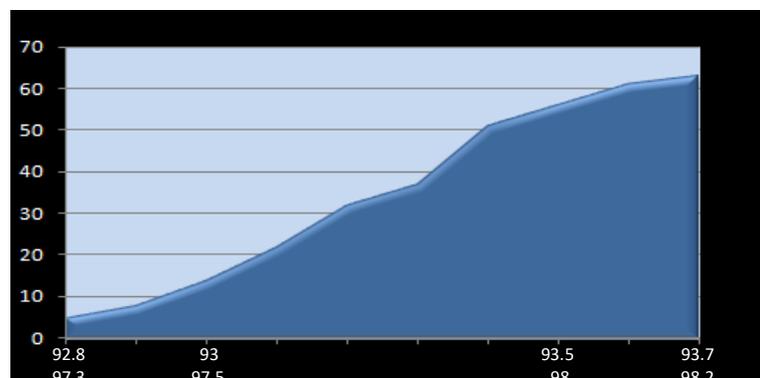
KM 64.8 : Côte de Tabanac

Longueur : 1 400 m



KM 93.7 & 98.2 : Côte de la Vieille Cure

Longueur : 900 m



E
T
A
P
E
2

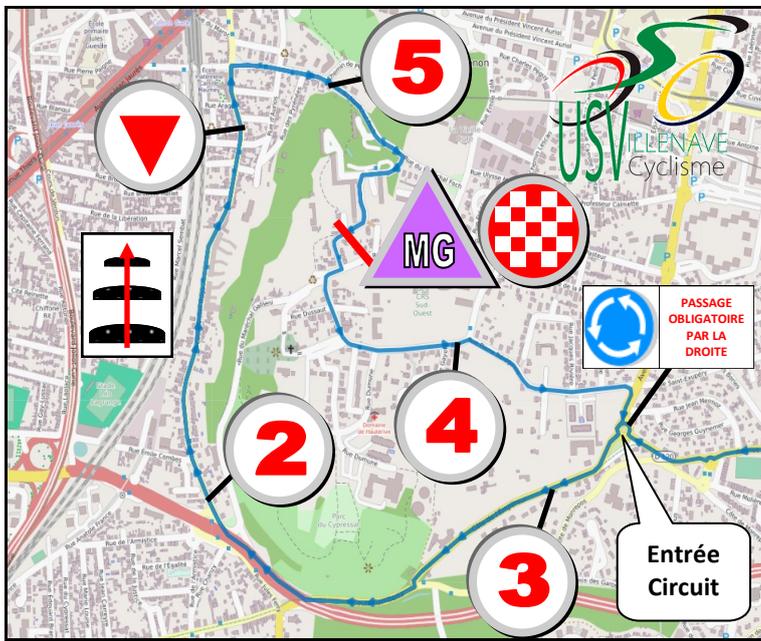


ZONE DE RAVITAILLEMENT

Début de zone : Saint-Quentin-de-Baron (D.121 - Atribus - 46.3 km)

Fin de zone : Saint-Quentin-de-Baron (D.121 - Lieu-dit « La Réole » - 49.6km)

CIRCUIT FINAL



Circuit Final :

Entrée : Place du 10 Mai 1981

Avenue René Cassagne

Côte de l'Empereur

Cours Gambetta

Boulevard de l'entre-deux-mers

Cours Victor Hugo

Rue du Maréchal Foch

Rue Jean Raymond Guyon

Passage sur la ligne (MG)

Rue Emile Zola

Rue du Maréchal Gallieni

Rue Pierre Bérégovoy

Avenue René Cassagne

Place du 10 Mai 1981

Avenue René Cassagne

Côte de l'Empereur

Cours Gambetta

Boulevard de l'entre-deux-mers

Cours Victor Hugo

Rue du Maréchal Foch

Rue Jean Raymond Guyon

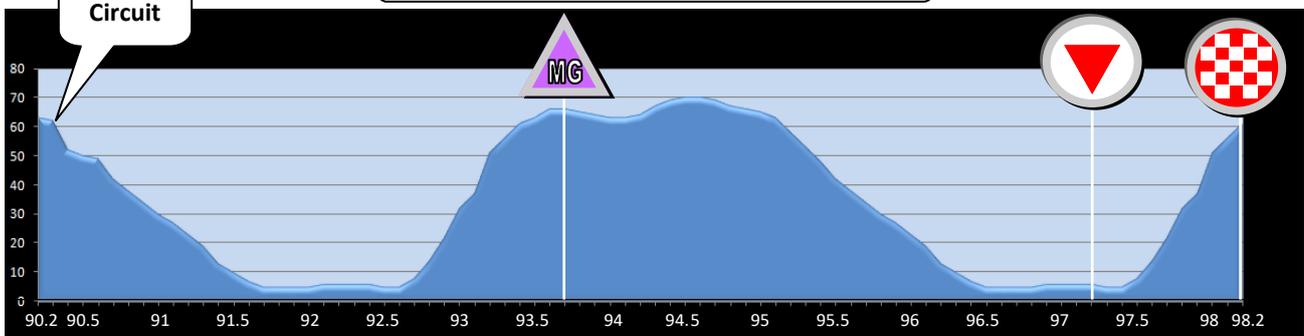
Arrivée



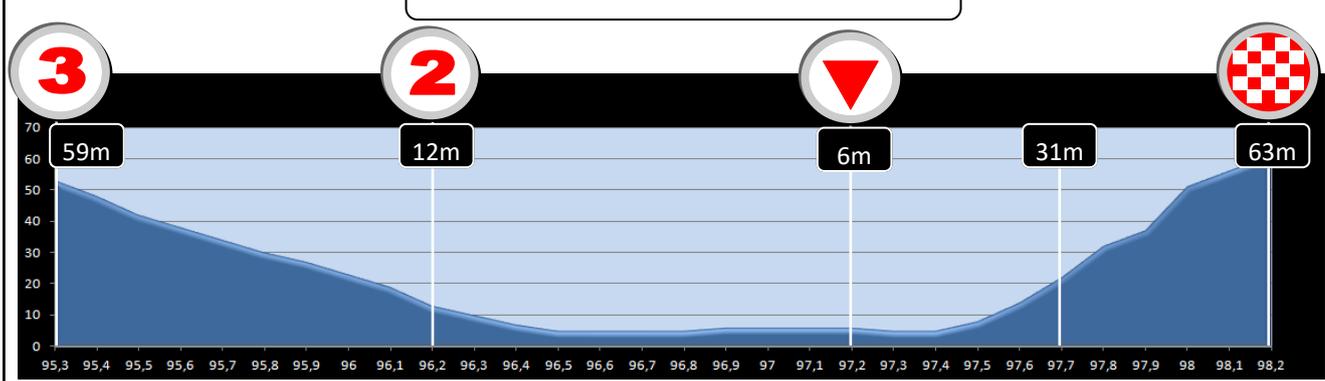
E
T
A
P
E
2

Entrée Circuit

PROFIL DU CIRCUIT D'ARRIVEE



PROFIL DES 3 DERNIERS KILOMETRES



PÉRISSAC / CENON

Samedi 18 Mai / 2^e Etape
Plan d'Arrivée

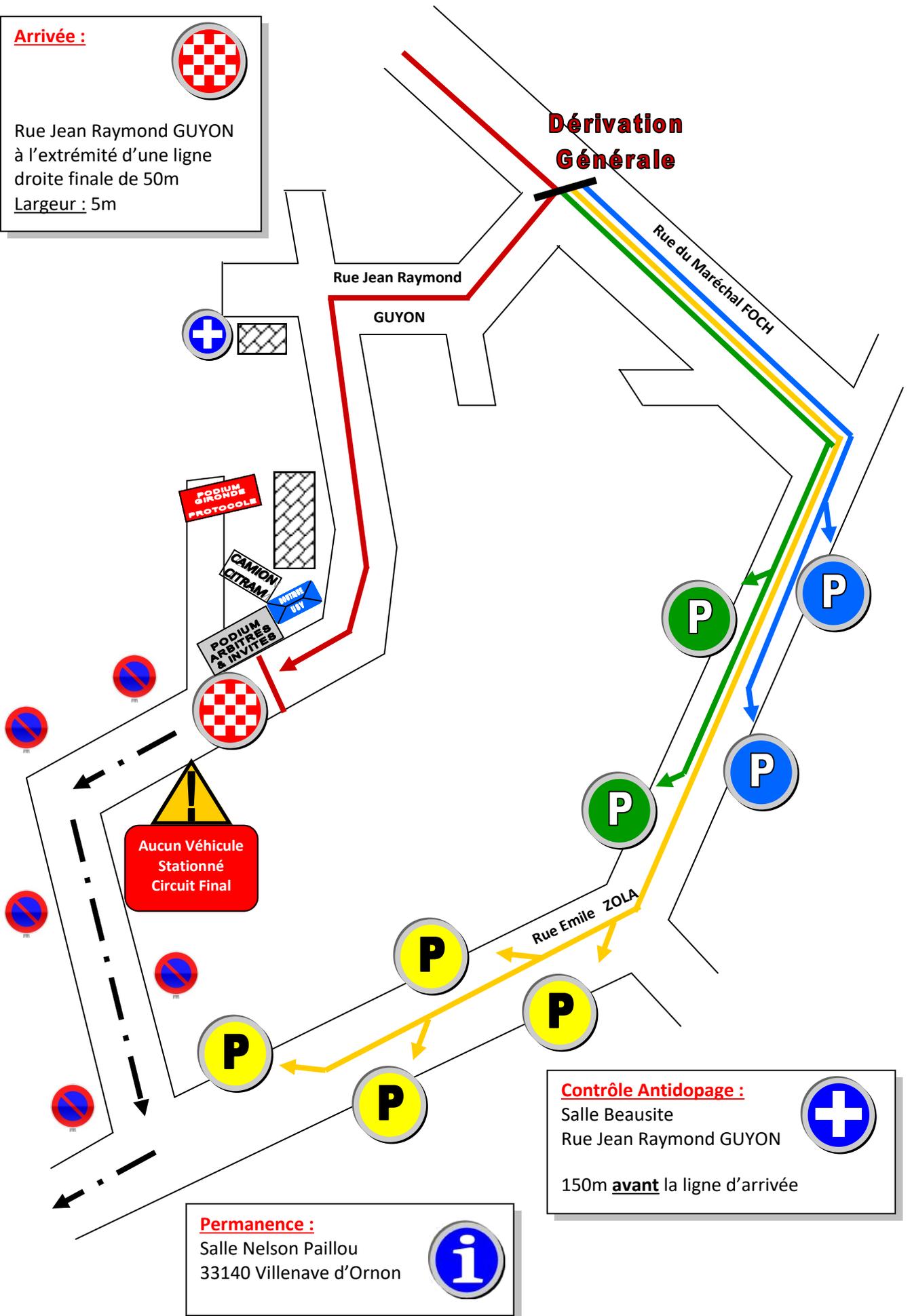
Arrivée :



Rue Jean Raymond GUYON
à l'extrémité d'une ligne
droite finale de 50m
Largeur : 5m

Dérivation Générale

ETAPE
2



Permanence :

Salle Nelson Paillou
33140 Villenave d'Ornon



Contrôle Antidopage :

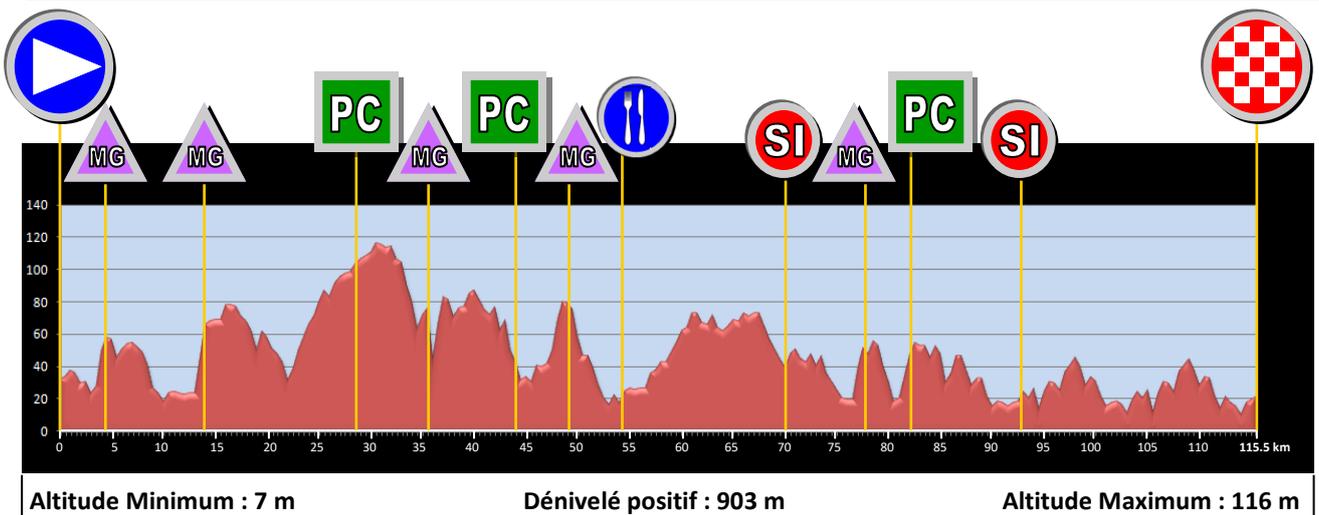
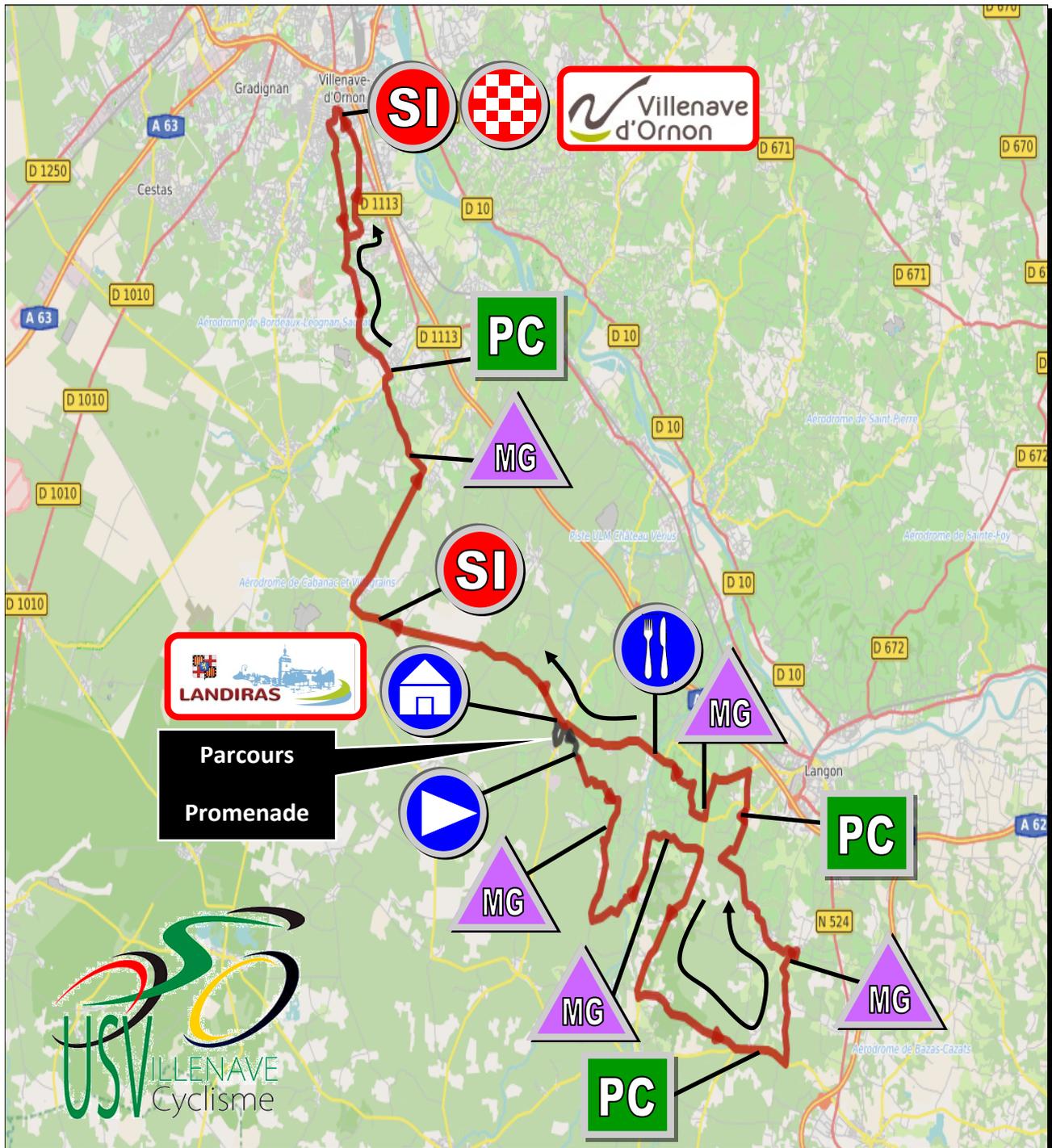
Salle Beausite
Rue Jean Raymond GUYON

150m **avant** la ligne d'arrivée



LANDIRAS / VILLENAVE D'ORNON

Dimanche 19 Mai
3^e Etape / 115.5 km



E
T
A
P
E
3

LANDIRAS / VILLENAVE D'ORNON

Dimanche 13 Mai / 3^e Etape
Plan d'accès et de Situation de Départ

Contrôle des Braquets :
De 12h30 à 12h50

Présentation des Equipes :
De 12h00 à 12h45

POINT DE PASSAGE OBLIGE



Intersection **D.11 / D.116 / D.125** :
D.11 depuis A.62
D.116 depuis Cabanac-et-Villagrains

D.116

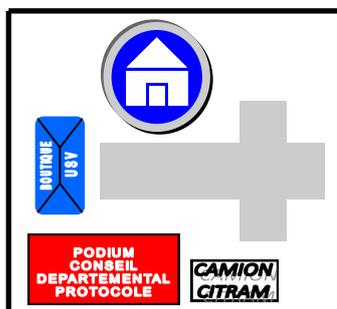
Rue Henri Laval

D.11

Appel : 12h50
Départ Fictif : 13h00

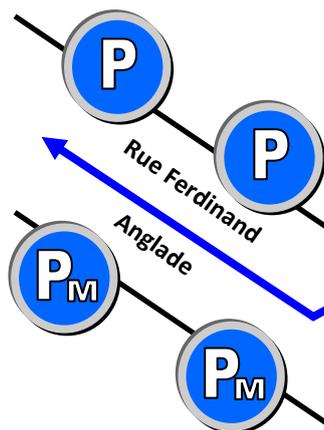
Rue Saint-Martin

D.125



CONTRÔLE
DES BRAQUETS

Place Jeanne Lestonac



Rue Jérôme Dutrenit



ETAPE 3



Repas Suiveurs & Organisation :

A la Salle des fêtes
située à 400m du PPO
Ouverture des repas à
partir de 11h00



D.11

Rue André Dubourg

Parcours Promenade :

Place Jeanne Lestonac
Traversée de la D.11
Rue Ferdinand Anglade
Rue du Stade
Rue du Quinze Août (D.125)
Rue André Dubourg (D.11)
Rue Saint-Martin (D.125)
Lieu-dit Maron

Départ Réel :

13h10, sur la D.125 au
Panneau Sortie
« Landiras » soit à 3.5
km du lieu de rassem-
blement.

LANDIRAS / VILLENAVE D'ORNON

Dimanche 19 Mai / 3^e Etape
Itinéraire et Horaires

KM		Routes	Itinéraires	Horaires - Km/h		
Fait	Restant			40	42	44
0	114,5	D.125	LANDIRAS LANDIRAS (Panneau Sortie)	Départ Fictif 13H00 Départ réel 13H10		
1	113,5		Couchire - D.118	13H11	13H11	13H11
3	111,5	D.118	Mouyet - D.114	13H14	13H14	13H14
3,5	111,0	D.114	BUDOS	13H15	13H15	13H14
4,1	110,4		Passage Protégé	13H16	13H15	13H15
8	106,5	C.2	Laulan - C.5	13H22	13H21	13H20
10,6	103,9	C.5	Chemin de la Fontaine - D.125	13H25	13H25	13H24
14	100,5	D.125	Chemin Blanc	13H31	13H30	13H29
14,3	100,2		SAUTERNES - D.8	13H31	13H30	13H29
16	98,5	D.8	Brouquet - La Saubotte	13H34	13H32	13H31
22,4	92,1		NOAILLAN - D.221	13H43	13H42	13H40
28,1	86,4	D.221	D.222	13H52	13H50	13H48
28,3	86,2	D.222	D.3	13H52	13H50	13H48
28,7	85,8	D.3	LE NIZAN Gare - D.223	13H53	13H51	13H49
33	81,5	D.223	LE NIZAN	13H59	13H57	13H55
35,5	79,0		Château de Roquetaillade - D.125	14H03	14H00	13H58
37	77,5	D.125	ROAILLAN	14H05	14H02	14H00
40,6	73,9		Traversée de la D.222 - La Gare - D.125E2	14H10	14H08	14H05
41,4	73,1	D.125E2	Les Claveries	14H12	14H09	14H06
42,4	72,1		FARGUES	14H13	14H10	14H07
43,2	71,3		Au Stade	14H14	14H11	14H08
43,4	71,1		Traversée de la D.8 - D.116	14H15	14H12	14H09
44,6	69,9	D.116	D.8E4	14H16	14H13	14H10
47,9	66,6	D.8E4	Château d'Eyquem - D.116E1	14H21	14H18	14H15
48,1	66,4	D.116E1	D.116	14H22	14H18	14H15
52,3	62,2	D.116	PUJOLS-SUR-CIRON	14H28	14H24	14H21
55,2	59,3		Arrougeys	14H32	14H28	14H25
56,9	57,6		LANDIRAS - D.11	14H35	14H31	14H27
57,3	57,2	D.11	D.116	14H35	14H31	14H28
62,4	52,1	D.116	Manine	14H43	14H39	14H35
69,2	45,3		Au Cimetière	14H53	14H48	14H44
69,4	45,1		CABANAC-ET-VILLAGRAINS - D.219	14H54	14H49	14H44
71	43,5	D.219	Gassies	14H56	14H51	14H46
75,4	39,1		SAINT-MORILLON - D.220E1	15H03	14H57	14H52
77,1	37,4	D.220E1	Côte des Sœurs - D.220	15H05	15H00	14H55
79,8	34,7	D.220	LA BREDE - D.108	15H09	15H04	14H58
80,3	34,2	D.108	D.109	15H10	15H04	14H59
80,9	33,6	D.109	Aux Ecoles	15H11	15H05	15H00
83,8	30,7		MARTILLAC	15H15	15H09	15H04
85,7	28,8	-	Chemin de Carosse	15H18	15H12	15H06
86,8	27,7	-	Route de La Salle - D.111E4	15H20	15H14	15H08
87,5	27,0	D.111E4	Route de Cadaujac	15H21	15H15	15H09
89,1	25,4		Vigneau de Bas	15H23	15H17	15H11
89,9	24,6		CADAUJAC	15H24	15H18	15H12
90,2	24,3		Traversée de la D.111 - Rue Chantecric - D.1113	15H25	15H18	15H13
91,4	23,1	D.1113	VILLENAVE D'ORNON - Avenue des Pyrénées	15H27	15H20	15H14
92,4	22,1		Ligne d'Arrivée	15H28	15H22	15H16
92,5	22,0	-	Petit Chemin de la Générale	15H28	15H22	15H16
92,7	21,8	-	Rue Ferdinand Soors	15H29	15H22	15H16
93,1	21,4	-	Rue Pierre Curie	15H29	15H23	15H16
93,4	21,1	-	Rue Henri Marcelle	15H30	15H23	15H17
93,8	20,7	-	Chemin de Couhins	15H30	15H24	15H17
93,9	20,6	-	Chemin de Martillac	15H30	15H24	15H18
95,3	19,2	-	Traversée de la D.111 - Chemin de Carosse	15H32	15H26	15H19
97,8	16,7	-	Route de La Salle - D.111E4	15H36	15H29	15H23
98,5	16,0	D.111E4	Route de Cadaujac	15H37	15H30	15H24
100,1	14,4		Vigneau de Bas	15H40	15H33	15H26
100,9	13,6		CADAUJAC	15H41	15H34	15H27
101,2	13,3		Traversée de la D.111 - Rue Chantecric - D.1113	15H41	15H34	15H28
102,4	12,1	D.1113	VILLENAVE D'ORNON - Avenue des Pyrénées	15H43	15H36	15H29
103,4	11,1		Ligne d'Arrivée	15H45	15H37	15H31
113,5	1,0	-	Dernier Tour - Avenue des Pyrénées	16H00	15H52	15H44
114,4	0,0	D.1113	VILLENAVE D'ORNON	16H01	15H53	15H46

**E
T
A
P
E
3**



Aménagements

Urbains

Km	Villes	Dangers
20	La Saubotte	
21.9	Noaillan	
28.7	Le Nizan Gare	
33	Le Nizan	
36.5	Roaillan	
45.2	Fargues	
52.5	Pujols sur Ciron	
58.3	Landiras	
70.6	Cabanac-et-Villagrains	
81.6	La Brède	
84.7	Martillac	
90 101 112	Cadaujac	
92.7 103.8	Villeneuve Rue F. Soors	
93.9 105	Villeneuve Chemin de Martillac	



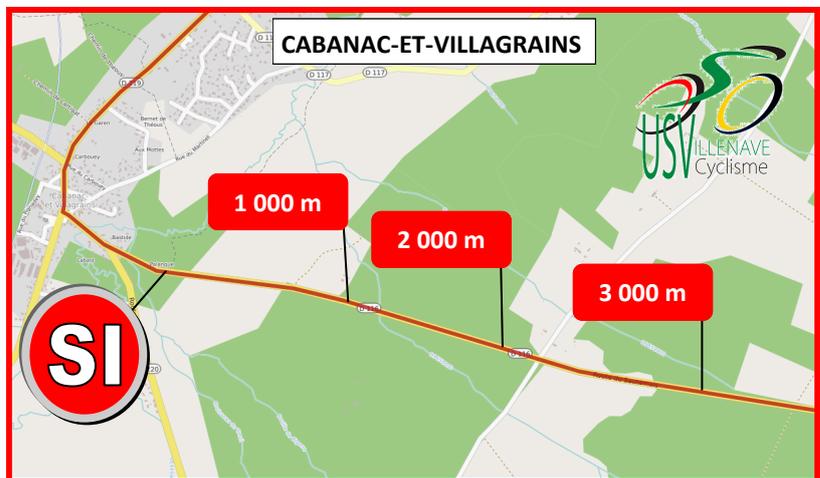
LES POINTS CHAUDS

1. **LE NIZAN « Gare »** : A la Gare (ligne droite de 800m)
2. **FARGUES** : Au Parking du Stade (ligne droite de 350m en légère descente)
3. **LA BREDE** : Aux Ecoles (ligne droite de 300m en faux plat montant)



LES SPRINTS INTERMEDIAIRES (Bonifications)

1. **CABANAC-et-VILLAGRAINS** : Au Cimetière (ligne droite de 5 900m sans obstacle)
2. **VILLENAVE D'ORNON** : Sur la ligne d'arrivée (ligne droite de 500m en faux plat montant)



RAVITAILLEMENTS

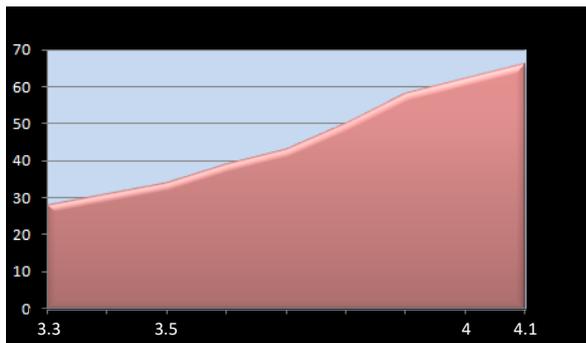
Début de zone : PUJOLS-SUR-CIRON (52.3 km)
Fin de zone : lieu-dit « Arrougeys » (55.2)



LES MEILLEURS GRIMPEURS

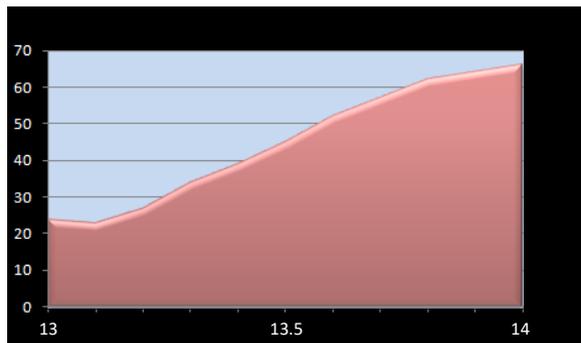
KM 4.1 : Côte de Budos

Longueur : 800m



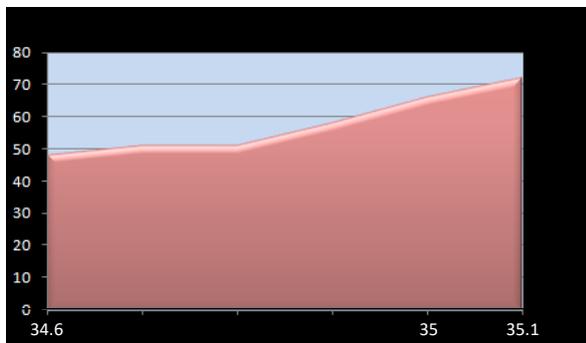
KM 14 : Côte de Sauternes

Longueur : 1 000m



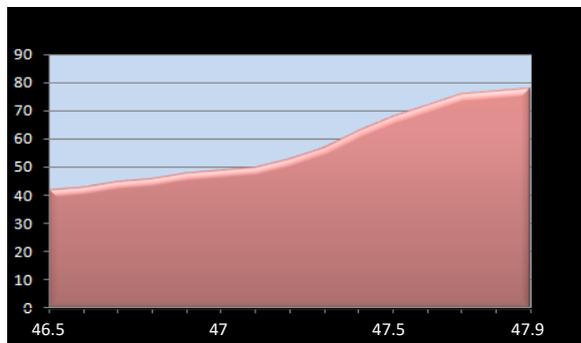
KM 35.1 : Château de Roquetaillade

Longueur : 500m



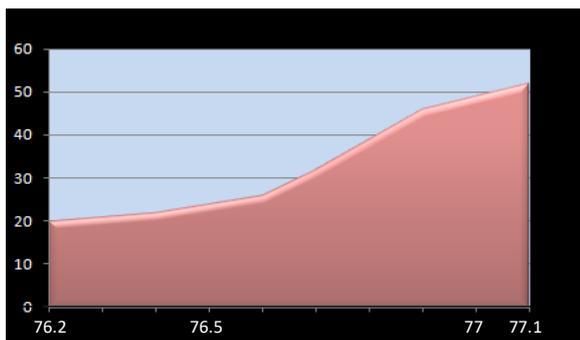
KM 47.9 : Château d'Yquem

Longueur : 1 400m



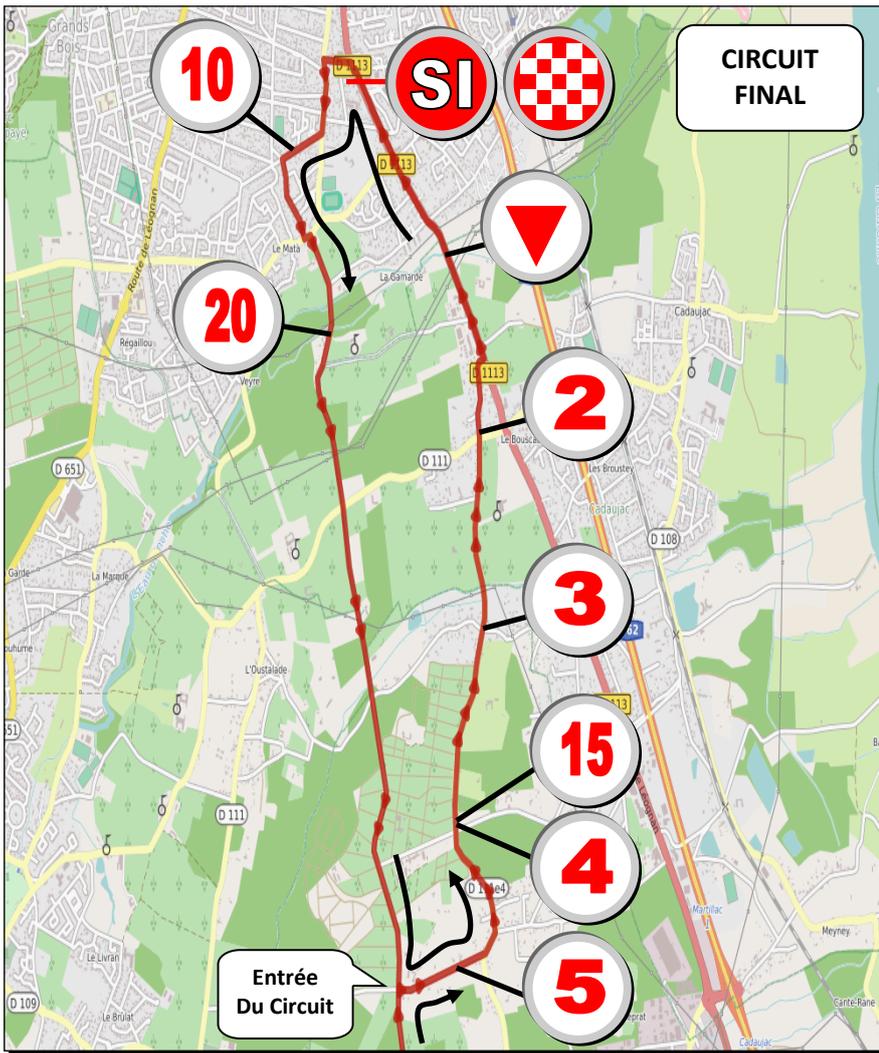
KM 77.9 : Côte des Soeurs

Longueur : 900m



LANDIRAS / VILLENAVE D'ORNON

Dimanche 13 Mai / 3^e Etape
Les derniers Kilomètres



Circuit Final :

Entrée : Route de La Salle
Route de Cadaujac (D.111E4)
Vigneau de Bas

CADAUJAC

Traversée de la D.111
Rue de Chantecric
D.1113

VILLENAVE D'ORNON

Avenue des Pyrénées
Passage sur la ligne (SI)

Petit Chemin de la Générale
Rue Fernand Soors
Rue Pierre Curie
Rue Henri Marcelle
Chemin de Couhins
Chemin de Martillac
Traversée de la D.111
Chemin de Carosse

Route de La Salle
Route de Cadaujac (D.111E4)
Vigneau de Bas

CADAUJAC

Traversée de la D.111
Rue de Chantecric
D.1113

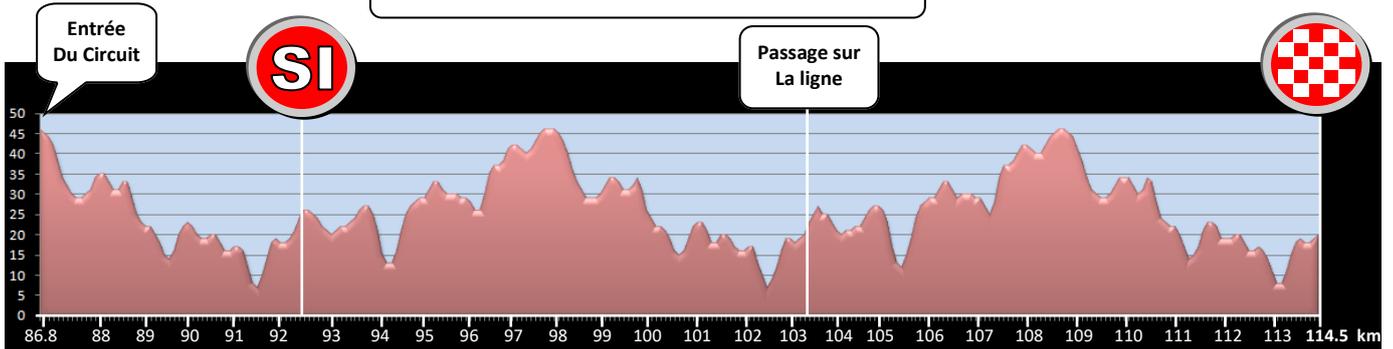
VILLENAVE D'ORNON

Avenue des Pyrénées
Passage sur la ligne
Dernier tour

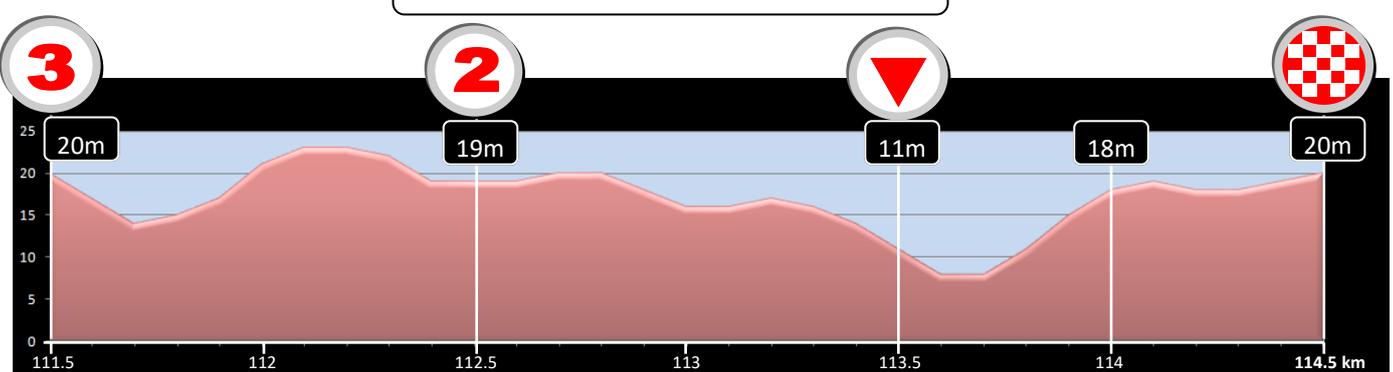
Arrivée

ETAPE 3

PROFIL DU CIRCUIT D'ARRIVEE

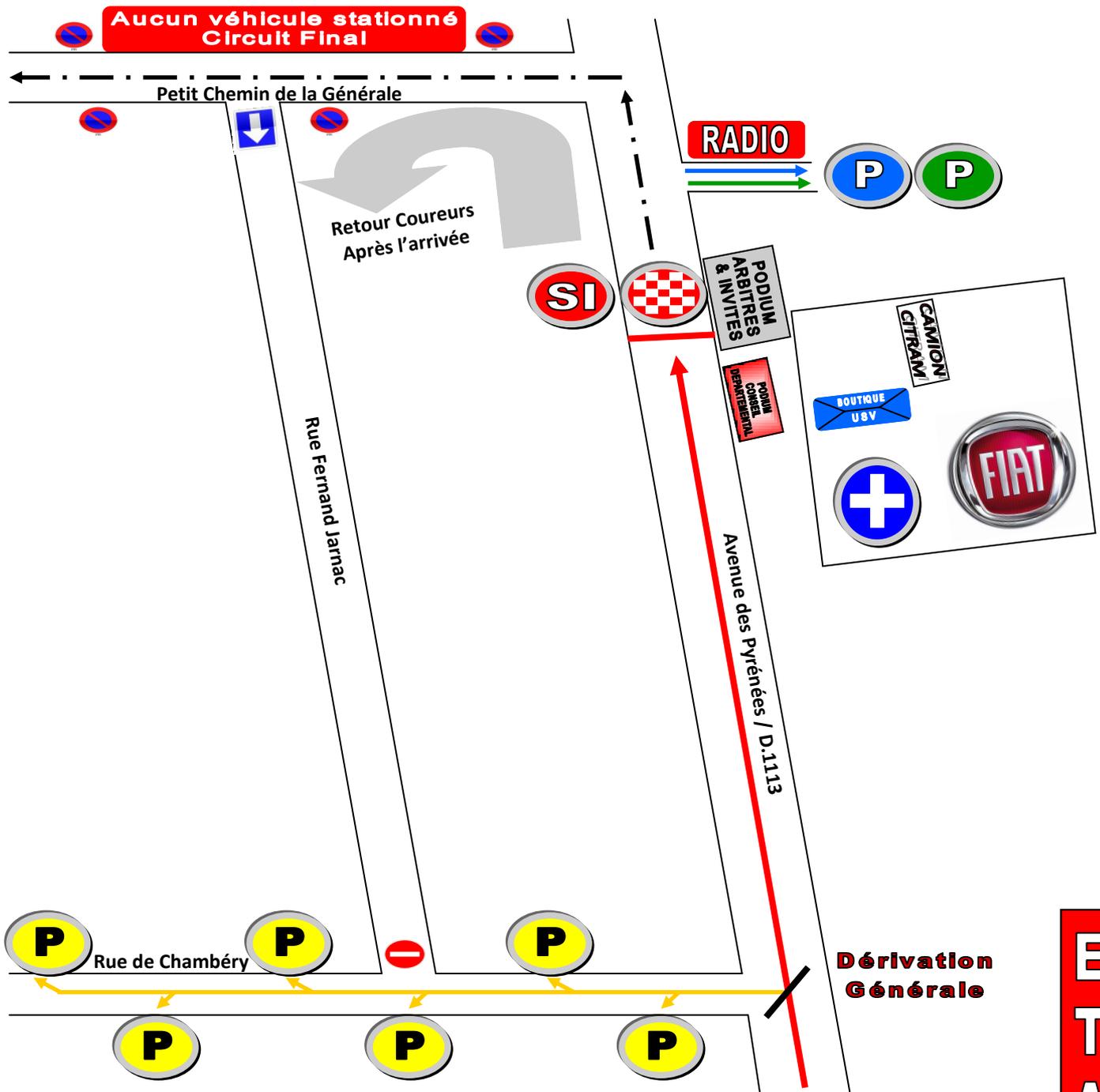


PROFIL DES 3 DERNIERS KILOMETRES



LANDIRAS / VILLENAVE D'ORNON

Dimanche 19 Mai / 3^e Etape
Plan d'Arrivée



Arrivée

Avenue des Pyrénées (D.1113)



à l'extrémité d'une ligne droite finale de 450m
en faux plat montant.

Largeur : 8m

Contrôle Antidopage :

Sur la ligne d'arrivée
Concessionnaire FIAT
Avenue des Pyrénées
(D.1113)



Permanence :

Gymnase Nelson Paillou
Villenave d'Ornon



À 2.4 km de l'arrivée

E
T
A
P
E
3

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1 . ORGANISATION

L'épreuve **45° TOUR DE GIRONDE CYCLISTE INTERNATIONAL** est organisée par :

L'Union Sportive Villenavaise Cyclisme – 27, rue Claude Debussy – 33400 VILLENAVE D' ORNON

☎ : 06 08 83 95 48 - 📠 : 05 56 75 93 25

courriel : usv-c@orange.fr - site : www.tgironde.com

sous les règlements de l'**Union Cycliste Internationale**.

Elle se dispute Samedi 18 Mai et Dimanche 19 Mai 2019

ARTICLE 2 . TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux cyclistes des catégories JUNIORS HOMMES (Année 2001 & 2002).

Elle est inscrite au calendrier UCI MEN JUNIOR

L'épreuve est classée en classe **MJ 2-1**.

ARTICLE 3 . PARTICIPATION

Conformément à l'article 2. 1. 005 du règlement de l'U.C.I. et de l'article 2. 1. 005 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :

- Equipes Nationales
- Equipes Régionales (Françaises et étrangères, les coureurs ne peuvent pas faire partie d'un club déjà engagé)
- Equipes de Clubs (Françaises et étrangères)
- Equipes Départementales (Les coureurs ne peuvent pas faire partie d'un club déjà engagé)

Conformément à l'article 2. 2. 003 du règlement de l'U.C.I., le nombre de coureurs par équipes est de minimum **3** et de maximum **5** coureurs.

ARTICLE 4 . PERMANENCE

La permanence se tient tous les jours du 17 Mai au 19 Mai 2019

de 8 heures à 22 heures au secrétariat : Gymnase Nelson Paillou (Rue du Commandant Moos) à Villenave d'Ornon

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables des équipes se font à la permanence du secrétariat le Vendredi 17 Mai de **14 h 30 à 17 h 00**

Gymnase Nelson Paillou (Rue du Commandant Moos) à Villenave d'Ornon

La réunion des Directeurs Sportifs, organisée suivant l'article 1. 2 . 087 du règlement U.C.I. en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée au :

Vendredi 17 Mai à 17 h 30 – Gymnase Nelson Paillou (Rue du Commandant Moos) à Villenave d'Ornon

ARTICLE 5 . RADIO – TOUR

Les informations de courses sont émises sur la fréquence : **71.500**

ARTICLE 6 . DEVELOPPEMENT

Le développement maximum autorisé est de **7.93** m comme l'indique l'article 2. 2. 023 du règlement UCI

ARTICLE 7 . COMMUNICATION EN COURSE

L'utilisation des liaisons radios ou autres moyens de communication à distance par ou avec les coureurs ainsi que la possession de tout équipement utile à cet effet lors de l'épreuve sont interdites, sauf lors du Contre La montre Individuel. Dans ce cas, un système de communication et d'information sécurisé (appelé « Oreillette ») est autorisé et peut être utilisé aux conditions de l'article 2. 2. 024 du règlement UCI.

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 8 . DOSSARDS ET PLAQUES DE CADRE

Les coureurs doivent porter 2 dossards, sauf lors de l'épreuve Contre-La-Montre Individuel où ils doivent n'en porter qu'un.

La plaque de cadre doit être fixé de manière visible sur le cadre de la bicyclette. Sur le Contre-La-Montre Individuel, elle n'est pas obligatoire.

ARTICLE 9 . ETAPE CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

L'utilisation d'un vélo spécifique pour le Contre-La-Montre sera autorisé.

L'ordre de départ des équipes se fera par tirage au sort lors de la réunion des Directeurs Sportifs. Chaque équipe déterminera l'ordre de départ de ses coureurs à la permanence lors du contrôle des licences.

Chaque coureur devra se présenter pour un contrôle de sa bicyclette au plus tard 15 minutes avant son heure de départ selon l'article 2. 4. 010 du règlement UCI.

Le ravitaillement ne sera pas autorisé.

ARTICLE 10 . ASSISTANCE NEUTRE DE DEPANNAGE

L'organisation met à la disposition des arbitres et des coureurs :

- 3 voitures
- 1 moto

ARTICLE 11 . INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Selon l'article du règlement UCI 2. 6. 027, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans les **trois derniers kilomètres** d'une étape en ligne (seulement Etape 3), le ou les coureur(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvait(aient) au moment de l'accident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si, à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres, un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

ARTICLE 12 . DELAIS D' ARRIVEE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

Etape 1 -	Samedi 18 Mai	PERISSAC.....PERISSAC	25 %
Etape 2 -	Samedi 18 Mai	PERISSAC.....CENON	15 %
Etape 3 -	Dimanche 19 Mai	LANDIRAS.....VILLENAVE D'ORNON	12 %

Conformément à l'article 2. 6. 032 du règlement U.C.I., en cas exceptionnels uniquement, imprévisibles et de force majeure, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Dans le cas où les coureurs hors délais sont repêchés par le collège des commissaires, ils se verront retirer l'ensemble des points qu'ils avaient gagnés lors des différentes étapes sur tous les classements annexes. Ils repartiront de zéro pour la prochaine étape.

ARTICLE 13 . RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Conformément à l'article 1. 2. 082 du règlement UCI, les coureurs se doivent d'observer les dispositions légales du pays et donc suivre le code de la route français, notamment pour les coureurs attardés. L'organisation ne pourra être tenu responsable en cas d'accident.

ARTICLE 14 . AUTORISATION PARENTALE EN CAS D'INTERVENTION MEDICALE

Tout coureur mineur à la date de l'épreuve devra être en possession d'une autorisation parentale en cas d'intervention médicale. Le Comité d'organisation et les médecins de l'épreuve se dégagent de toutes responsabilités en cas de litige.

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 15 . CLASSEMENTS – BONIFICATIONS

Les classements suivants sont établis :

- **Le classement individuel par étape**
 - **Le classement général individuel** (Maillot Jaune) au temps est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des étapes en tenant compte des bonifications (**S.I**) (sauf CLM) et des pénalisations suivant l'article 2. 6. 014 et 2. 6. 015 du règlement UCI.
En cas d'égalité de temps, il est fait appel au 1/100 de seconde, à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape.
Bonifications :
 - Etape 2 :
 - ✦ Sprint Intermédiaire (**S.I.**) : 3 " – 2 " – 1 "
 - ✦ Arrivée d'étape : 6 " – 4 " – 2 "
 - Etape 3 :
 - ✦ Sprints Intermédiaires (**S.I.**) : 3 " – 2 " – 1 "
 - ✦ Arrivée d'étape : 10 " – 6 " – 4 "
 - **Le classement individuel aux points** (Maillot Vert) est établi par l'addition des points obtenus à l'arrivée de chacune des 3 étapes. 15 classés par étape :
25 – 20 – 16 – 14 – 12 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1
En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage : nombre de victoire d'étapes et classement général au temps.
 - **Le classement individuel Grimpeur** (Maillot Lilas) est disputé sur l'ensemble des côtes dans les 2 étapes en ligne et suivant l'article 2. 6. 017 du règlement UCI :
4 – 2 – 1 points attribués aux sommets des côtes choisies localisées **M.G.**
En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage : nombre de premières places dans les côtes et classement général au temps.
 - **Le Classement du Meilleur Jeune** (Maillot Anthracite) : **Coueurs nés en 2002**
Même application du règlement que pour le Classement général aux temps.
 - **Le classement individuel des Sprinteurs** (Maillot Rouge) est établi par l'addition des points sur le parcours (hors arrivée) obtenus dans chacune des 2 étapes en ligne lors des Sprints (**P.C.**) sur le parcours :
5 – 3 – 2 – 1 points attribués aux sprints localisés **P.C.**
En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage : nombre de premières places dans les sprints (**P.C.**) puis, le classement du dernier sprint de l'étape et en fin, le classement de l'étape.
 - **Le classement par équipes :**
 - * du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque étape.
En cas d'ex aequo, les équipes seront départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, on tiendra compte de la place du meilleur coureur sur l'étape.
 - * Au général s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues.
En cas d'ex aequo, il est fait application des critères suivant jusqu'à ce qu'il y ait départage :
 - Nombre de premières places dans le classement par équipe du jour
 - Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipe du jour
 - Etc...
 - S'il y a toujours égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général.
- Toute équipe réduite à moins de 3 coureurs sera éliminée du classement général par équipe.

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 16 . PRIX

- Prix Journalier x 1 (Contre La Montre)	645 €	Sur 20 coureurs
- Prix Journaliers x 2 (En Ligne)	910 €	Sur 20 coureurs
- Classement Général Individuel	1 215 €	Sur 20 coureurs
- Classement Général aux Points	259 €	Sur 5 coureurs
- Classement Général Meilleur Grimpeur	259 €	Sur 5 coureurs
- Classement Général Jeunes	259 €	Sur 5 coureurs
- Classement Général Meilleur Sprinteur	259 €	Sur 5 coureurs
- Classement Général par Equipes	259 €	Sur 5 équipes

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve, est de **4 975 €uros**

ARTICLE 17 . LUTTE CONTRE LE DOPAGE - CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage U.C.I. s'applique intégralement à la présente épreuve.

En outre, la Législation Antidopage Française s'applique conformément aux dispositions de la loi N° 84 – 610 du 16 Juillet 1984 - article L 3632 – 1.

L'Union Sportive Villenavaise Cyclisme et chacune des équipes participantes considèrent comme de nécessité absolue le respect scrupuleux des règles et recommandations édictées par les instances compétentes en matière de lutte contre le dopage ainsi que l'obligation d'observer une conduite totalement irréprochable à cet égard. Les équipes participantes s'engagent à appliquer lesdites règles et recommandations et seront pleinement responsables de leur parfait respect par leurs coureurs plus généralement pour tous leurs encadrements.

Le contrôle antidopage a lieu à :

- Etape 1— Samedi 18 Mai à PERISSAC : Salle des Associations
- Etape 2— Samedi 18 Mai à CENON : Salle Beausite – rue J.Raymond Guyon
- Etape 3— Dimanche 19 Mai à VILLENAVE D'ORNON : Salle Nelson Paillou - Rue du Commandant Moos

ARTICLE 18 . PROTOCOLE

Conformément à l'article 1. 2. 112 du règlement U.C.I., les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

❖ Etape 1 :

- Le Premier de l'étape + Classement Général Individuel aux Temps (Maillot Jaune)
- Le Deuxième de l'étape pour le Classement Général Individuel aux Points (Maillot Vert)
- Le Meilleur Jeune (année 2002) si celui-ci ne figure pas parmi les 2 premiers. Sinon, le suivant sera appelé

❖ Etape 2 :

- Le premier de l'étape
- Les leaders des classements annexes suivants :
 - Classement Général Individuel
 - Classement Général aux Points
 - Classement Général Grimpeurs
 - Classement Général du Meilleur Jeune
 - Classement Général Points Chauds
 - Classement de l'étape du Meilleur Régional
 - Le coureur désigné le Plus Respectueux de l'Environnement par le Jury des Commissaires et l'Organisateur
 - Le coureur désigné le Plus Combatif par le Jury des Commissaires et l'Organisateur

Si un coureur est leader de plusieurs classements, il ne portera qu'un seul maillot selon l'ordre de priorité des maillots ci-dessus. Dans ce cas, le coureur suivant de ce classement portera le maillot sauf s'il est leader d'un autre classement ou s'il doit porter le Maillot de Champion du Monde ou Champion National.

RÈGLEMENT PARTICULIER

En outre, à l'ARRIVÉE de l'ÉPREUVE (Etape 3), les coureurs suivants doivent également se présenter au protocole final :

- Le premier de l'étape
- Les 3 premiers de l'épreuve

Les vainqueurs des classements annexes suivants :

- Classement Général Individuel
- Classement Général aux Points
- Classement Général Grimpeurs
- Classement Général du Meilleur Jeune
- Classement Général Sprinters
- Classement Général par Equipe
- Classement Général du Meilleur Régional
- Le coureur désigné le Plus Respectueux de l'Environnement par le Jury des Commissaires et l'Organisateur
- Le coureur désigné le Plus Combatif par le Jury des Commissaires et l'Organisateur

Conformément à l'article 1. 2. 113 du règlement U.C.I., les coureurs devront se présenter aux cérémonies protocolaires dans les 10 minutes suivant leur arrivée, sauf circonstance exceptionnelle EN TENUE DE COUREUR

ARTICLE 19 . PENALITES

Le barème de pénalités de l'U.C.I. est le seul applicable.

ARTICLE 20 . ENVIRONNEMENT

Les coureurs et les suiveurs doivent adopter en toutes circonstances un comportement responsables vis-à-vis de l'environnement dans le respect des dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 21 . RECUSATION - EXCLUSION

L'Union Sportive Villenavaise Cyclisme (USVC) tient pour essentielle la préservation de son image, de sa réputation et celles de l'épreuve.

L'USVC se réserve expressément la faculté de refuser la participation à - ou d'exclure de - l'épreuve, une équipe ou l'un de ses membres, dont la présence serait de nature à porter atteinte à l'image et/ou à la réputation de l'USVC et/ou de l'épreuve.

En outre, l'USVC pourra récuser ou exclure de l'épreuve une équipe ou l'un de ses membres dans les cas suivant :

- Infraction aux règles de l'épreuve, y compris celles concernant la discipline interne à l'épreuve (règles concernant l'hébergement par exemple).
- Infraction grave à la loi française
- Acte de vandalisme perpétré en course ou hors course
- Tenue indécente ou comportement inconvenant
- Tout autre cas ou fait qui serait de nature à porter atteinte à l'image et/ou à la réputation de l'USVC et/ou de l'épreuve.

Le droit de récusation ou d'exclusion visé ci-dessus s'exercera dans les conditions suivantes :

Une réunion extraordinaire sera organisé par le Président de l'USVC avec le jury des commissaires et les responsables de l'organisation. L'USVC avisera l'équipe de sa décision par écrit, notifié soit par mail ou par lettre remise en mains propres avec reçu.

Pour le Comité d'Organisation du
45^e TOUR DE GIRONDE CYCLISTE INTERNATIONAL

Le Président



François BIDOU

PARTENAIRES

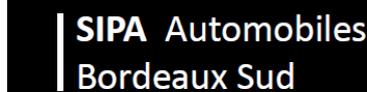
VILLES ETAPES



INSTITUTIONNELS



PRIVES



MEDIAS



PALMARÈS

Epreuve Nationale

1975 – FEDRIGO Michel
1976 – AUDEGUIL Patrick
1977 – BARJOLIN Daniel
1978 – JOURDAN Christian
1979 – CASTAING Francis
1980 – REBIERE Jean-Jacques
1981 – DE SANTI Bruno
1982 – LAURAIRE Philippe
1983 – MERCADIE Gérard
1984 – AMARDEILH Daniel
1985 – LAVERGNE Christophe
1986 – LE GOFF Sylvain
1987 – MORIO Jean-François
1988 – GOURMELON Hervé
1989 – DUBOIS Gilles
1990 – DIEF Stéphane
1991 – ANTI Jean-François
1992 – DESBIENS Laurent
1993 – ZAYKOV Hristo
1994 – LEPROUX Denis

Epreuve Internationale Elites (ME 2.2)

1995 – LANGELLA Anthony
(Comité d'Aquitaine – Equipe A)
1996 – MORELLE Franck
(CA Mantes-La-Jolie)
1997 – DURAKA Jean-Philippe
(Aulnat 63 – Montluçon 03)
1998 – LOCATELLI Martial
(CC Etupes)
1999 – BODROGI Lazlo
(CC Etupes)
2000 – PEYRAMAURE Pascal
(CCL Chatillon)
2001 – CANOUEZ Gilles
(CC Marmande)
2002 – BUFFAZ Mickaël
(VC Lyon – Vaux-en-Velin)
2003 – URBAIN Alexandre
(Jean Floc'h – Moréac 56)
2004 – JOFFRE Vincent
(CA Castelsarrasin)
2005 – GUILBERT Charles
(Bretagne – Jean Floc'h)
2006 – BONNACE Jérôme
(UC Châteauroux – Fenioux)
2007 – THIRIE Jonathan
(UC Nantes Atlantique)

2008 – GAY Julien
(Vendée U)
2009 – ROSSETTO Stéphane
(CC Nogent sur Oise)
2010 – BELGY Julien
(Vendée U)
2011 – FOISNET Julien
(Véranda Rideaux – Sarthe)
2012 – VAN DER LIJKE Nicky
(Rabobank Development)
2013 – LARRINAGA Juan
(Team EUSKADI)
2014 – TE BRAKE Renco
(Metec TKH Team)
2015 – POULHIES Stéphane
(Occitane Cyclisme Formation)
2016 – JANSEN Amund Grondahl
(Team Joker)
2017 – TORRES MUIAO Pablo
(Burgos BH)

... et en 2018

Epreuve Internationale Juniors (MJ 2.2)

1^{re} étape : Samedi 12 Mai (Matin)
Frontenac / Frontenac (CLM/Individuel - 9.1 km)
RODRIGUEZ CANO Carlos (Fundacion Alberto Contador)

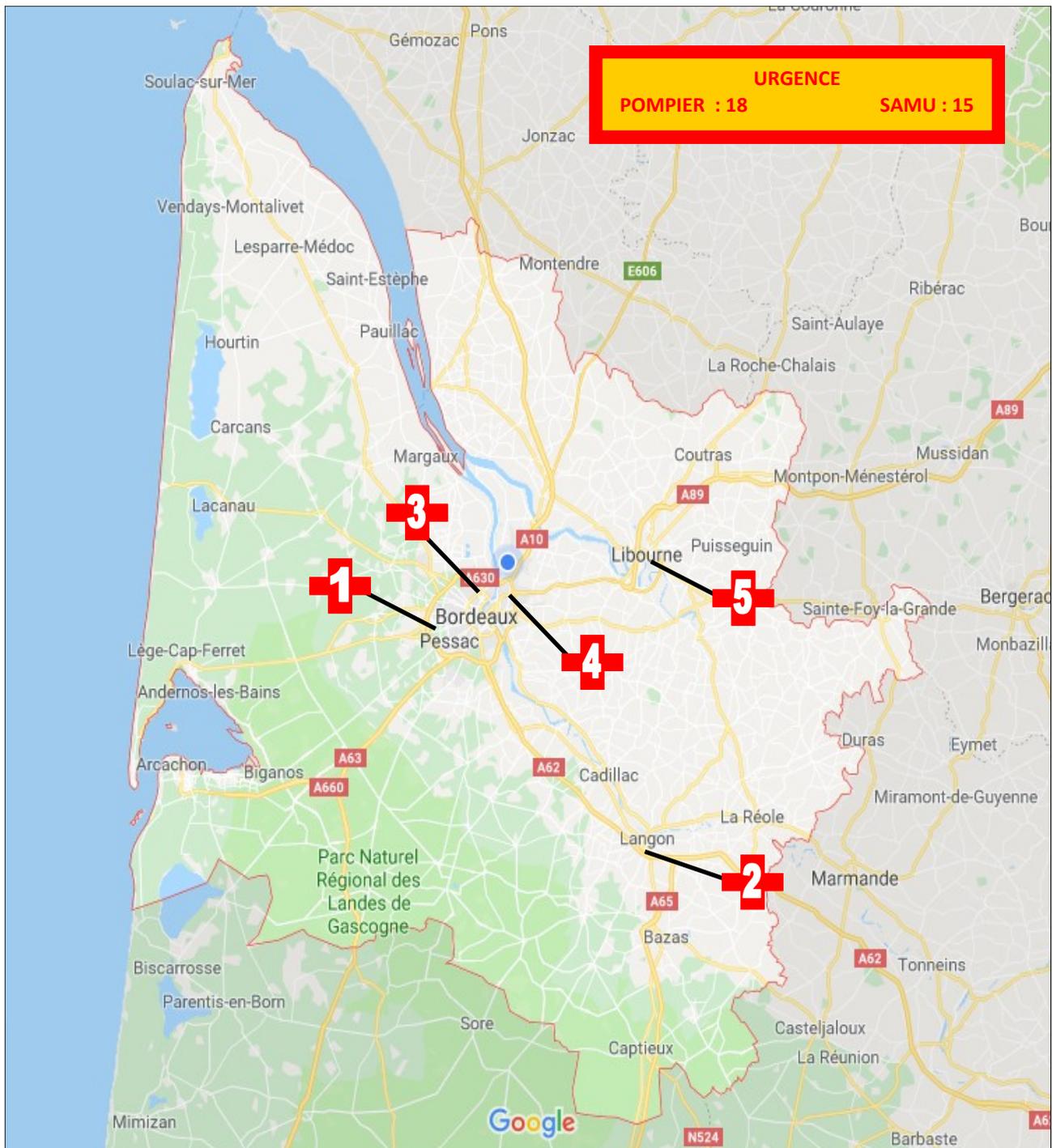
2^e étape : Samedi 12 Mai (Après-midi)
Périssac / Cenon (En ligne - 77.8 km)
RETAILLEAU Valentin (Océane - TOP 16)

3^e étape : Dimanche 13 Mai
Origne / Villenave d'Ornon (En ligne - 112.5 km)
NAVARRO Gauthier (Culture Vélo - Racing Team U19)

LES CLASSEMENTS GENERAUX:

- **Individuel aux Temps :**
RETAILLEAU Valentin (Océane - TOP 16)
- **Points:**
RODRIGUEZ CANO Carlos (Fundacion Alberto Contador)
- **Grimpeur :**
PRONSKIY Danill (National Team Kazakhstan)
- **Juniors 1^{re} année:**
RODRIGUEZ CANO Carlos (Fundacion Alberto Contador)
- **Points Chauds :**
PRONSKIY Danill (Kazakhstan National Team)
- **Equipe :**
Kazakhstan National Team

Qui en 2019 ???



URGENCE
POMPIER : 18 **SAMU : 15**

<p>1 CHU de Bordeaux Place Amélie Raba Léon 33 000 BORDEAUX Tél : 05.56.79.56.79</p>	<p>2 Centre Hospitalier Sud Gironde 1, rue Paul Langevin 33 210 LANGON Tél : 05.56.76.57.57</p>	<p>3 Polyclinique Bordeaux-Nord Aquitaine 15-35, rue Claude Boucher 33 300 BORDEAUX Tél : 05.56.43.71.11</p>	
<p>4 Polyclinique Bordeaux-Rive Droite 24, rue des Cavallès 33 310 LORMONT Tél : 0 826.30.04.84</p>	<p>MEDECINS DU TOUR Gérard DE LAITRE : 06.07.32.99.35 Maéla ONNO-COUDERC : 06.88.60.71.33</p>		<p>5 Centre Hospitalier de Libourne 112, rue de la Marne 33 500 LIBOURNE Tél : 05.57.55.34.34</p>